LE BON VIEUX TEMPS

MONTRÉAL

LE BON VIEUX TEMPS

PAR

HECTOR BERTHELOT

Compilé, revu et annoté

PAR

E.-Z. MASSICOTTE

DEUXIÈME SÉRIE



MONTRÉAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée
79, rue Saint-Jacques

1916

AU LECTEUR

En 1884 et 1885, la *Patrie* de Montréal publia une série de petits articles non signés qui eurent une grande vogue.

On y racontait sans façon, sous la rubrique : *Le bon vieux temps*, l'histoire pittoresque des mœurs et coutumes des générations qui vécurent à la fin du 18e siècle ou dans la première moitié du 19e.

L'auteur anonyme de ces articles n'était pas un historien, encore moins un archéologue; c'était tout bonnement, ainsi qu'on le sut bientôt, un journaliste humoristique dont les saillies et les portraits chargés faisaient les délices de ses contemporains, nous avons nommé Hector Berthelot, l'hilarant fondateur du *Canard*, du *Farceur*, du *Violon*, etc., et le créateur du fameux type de *Ladébauche*. Par quel hasard notre humoriste s'était-il engagé dans une voie si contraire à ses aptitudes? Voici :

M. H. Beaugrand, alors propriétaire de la *Patrie* et grand amateur de folklore ayant imaginé qu'un reporter intelligent, en interviwant les vieux citoyens ou compulsant les anciens journaux et les archives poudreuses, pourrait produire, chaque jour, des bouts de proses qui piqueraient la curiosité du public, songea que M. Berthelot s'acquitterait à merveille d'une semblable tâche et il la lui confia.

M. Berthelot prouva sans tarder qu'on l'avait apprécié justement, mais ainsi qu'il l'avouait volontiers, ses articulets ne sont pas impeccables. Ne pouvant contrôler les renseignements qu'il recueillait, il a commis, parfois, des oublis et des erreurs; ensuite, comme il écrivait au jour le jour, au fil de la plume, sans se relire, sa phrase est quelconque; cependant, M. Berthelot a le mérite d'avoir accumulé une quantité de détails d'une lecture fort attrayante.

M. E.-Z. Massicotte, l'archiviste en chef du palais de justice de la métropole, qui collectionnait déjà, à cette époque, tout ce qui concernait l'histoire de Montréal — l'étude de sa vie — ne manqua pas de découper ces causeries remplies d'intérêt et, après trente ans, il nous les remet avec des annotations précieuses, fruit de ses patientes recherches.

Sous sa nouvelle toilette, *Le bon vieux temps* forme donc un document historique de grande valeur et qui devra obtenir un succès durable auprès de ceux qui savourent les choses du passé.

L'ouvrage est divisé en deux séries : la première comprend les articles parus durant l'année 1884 et la seconde ceux qui furent publiés en 1885.

N. B. — La plupart des notes, suivant la coutume, sont rejetées au bas des pages, mais lorsque le compilateur s'est contenté de corriger ou d'ajouter, des points de suspension remplacent les mots retranchés et les mots nouveaux sont mis entre crochets, afin que le lecteur sache que le texte est modifié.

LES EDITEURS.

COMMENT ON ARRÊTA UN INCENDIE EN 1819. — LE PRÉ-AUX-CLERCS DE MONTRÉAL.

Le 26 janvier 1819, vers deux heures de l'après-midi, le feu éclatait dans un grand entrepôt de lard et de farine, situé à la Pointe-à-Callières et appartenant à M. D. W. Eager. L'incendie avait [débuté] dans l'étage supérieur du bâtiment et les flammes commençaient à ravager la toiture en bardeau, lorsque les pompes arrivèrent sur le terrain.

Le service des pompiers fut paralysé par le fait que leurs pompes étaient gelées. Il fut impossible de prendre de l'eau à la rivière qui était recouverte par un manteau de glace très épais dont les plis débordaient sur la rive. Il aurait fallu un travail de plus d'une heure pour y creuser des puits, Une foule d'environ 1,000 personnes était témoin de la conflagration et ne prenait aucun moyen pour arrêter les ravages du feu.

La terre était recouverte par une épaisse couche de neige humide qui se "pelottait" facilement. Un monsieur Corse eut une idée lumineuse, qu'il suggéra à la foule, c'était de faire pleuvoir sur le bâtiment en flammes une grêle de boules de neige.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Chacun s'arma de boules de neige et s'avança à l'assaut. Le bâtiment fut assailli sur ses quatre faces et, en quelques minutes, les flammes furent étouffées sous une véritable avalanche de neige.

Les octogénaires de Montréal se rappellent tous cet incendie qui fut remarquable par le moyen extraordinaire auquel on eut recours pour l'éteindre. L'entrepôt de M. Eager n'était pas une bicoque, c'était un bâtiment qui contenait au moins 800 barils de lard et plusieurs centaines de sacs de grain.

* * *

En 1819, le Pré-aux-Clercs de Montréal était la commune désignée sur les vieilles cartes, sous le nom de plaines de Sainte-

Anne. C'était un immense terrain vague en dehors des limites de la ville. Le rendez-vous des duellistes était presque toujours au " block-house " de McCord, situé au milieu de la commune à l'endroit où se trouve aujourd'hui, l'intersection des rues Wellington et Duke.

On ne parlait jamais de rencontres à l'épée ; les affaires d'honneur se décidaient toujours au pistolet. C'est près du " block-house " de McCord qu'eut lieu, dans le mois de mai 1819, le duel entre M. Michael O'Sullivan, avocat, plus tard juge en chef (1) et le docteur Caldwell, ex-chirurgien de l'armée anglaise et rédacteur d'une feuille tory appelée le *Canadian Courant.*

Le docteur Caldwell était un presbytérien fanatique qui s'était engagé dans une polémique religieuse avec M. O'Sullivan. Cette polémique s'envenima à tel point que des paroles injurieuses furent échangées des deux côtés. Il fut décidé que la querelle se viderait sur les plaines de Sainte-Anne. O'Sullivan tira le premier et manqua son homme. Le docteur Caldwell visa son adversaire avec sang-froid et sa balle alla se loger dans la cuisse d'O'Sullivan. Les vieillards nous disent que vers 1820 des duels de ce genre étaient assez fréquents, mais aucune de ces rencontres ne fut fatale.

* * *

En 1819, M. Charles B. Pasteur, avocat, publiait un journal hebdomadaire appelé le *Spectateur Canadien,* publication qui dura plusieurs années. Les bureaux du journal étaient sur la petite rue Saint-Jacques, entre la Place d'Armes et la rue Saint-Lambert, [maintenant Saint-Laurent]. Le premier almanach des adresses de Montréal a été préparé en 1819 par un monsieur Thomas Doige. C'était un petit volume d'environ 200 pages. Les exemplaires en sont très rares aujourd'hui. (1)

3 janvier 1885.

(1) Michael O'Sullivan dont la mère était canadienne-française et qui parlait notre langue facilement fut avocat, député de Huntingdon, solliciteur-général et juge. Aide-major de Salaberry, il commandait en second à Châteauguay et il a laissé de cette bataille un récit très apprécié, signé du pseudonyme : *Un témoin oculaire.*

(1) De l'édition de 1819, on croit qu'il n'en existe que cinq ou six exemplaires. L'année suivante, M. Doige publia une édition revisée de son almanach et cette édition est encore plus rare que la première, car on semble n'en connaître que deux exemplaires. M. Waters, bouquiniste bien connu, a édité une réimpression de la première édition.

LES VIEUX POÊLES DE TROIS-RIVIÈRES. — LES MARCHANDS DE 1820.

Un des plus riches citoyens de Montréal, en 1820, était M. Pierre Berthelet, père de feu M. le commandeur Berthelet. C'est lui qui possédait, à cette époque, le plus grand nombre de maisons dans la métropole. Il était le propriétaire de plus de cent immeubles. Comme nous l'avons déjà dit, dans une de nos causeries, il n'y avait que la classe riche qui se payait le luxe d'avoir un poêle en fonte. La classe moyenne et les prolétaires louaient les poêles à raison de $4 à $10 par hiver. On rapporte que M. Pierre Berthelet louait ainsi environ 300 poêles par année, ce qui lui donnait un assez joli revenu.

Les poêles en location à Montréal étaient des poêles à deux ponts, ayant une longueur de trois pieds et demi. Un grand nombre de ces poêles sont encore en usage dans les familles canadiennes, particulièrement dans les districts ruraux. Ils sortaient tous de la fonderie de Saint-Maurice, située à environ trois milles en arrière de Trois-Rivières. Un poêle ordinaire coûtait $40. La fonderie appartenait, autrefois, à Messieurs Monroe et Bell. Le premier se retira de la société avec une fortune considérable et les affaires furent continuées par l'honorable M. Mathew Bell, conseiller législatif. (1)

(1) Les fameuses forges du Saint-Maurice furent louées par le gouvernement, en 1793, à une société composée de MM. Georges Davidson, David Munroe et Matthew Bell qui surent les faire fonctionner avec bénéfice jusqu'en 1846. Dès 1809, nous apprend M. Hugh Gray, dans ses *Letters from Canada*, cette société faisait même un commerce d'exportation considérable de poêles et d'ustensiles en fonte. A la mort de l'honorable Bell, dernier survivant de la société, les forges passèrent à M. H. Stuart, avocat de Montréal, qui les loua à l'honorable James Ferrier, un autre montréalais. (G. E. Drummond — *Radnor Forges. A souvenir*).

* * *

Parlons, maintenant, de quelques-uns des principaux négociants de Montréal. Il y avait alors, sur la rue Saint-Sulpice la maison de Handyside Frères qui avaient établi une distillerie à trois milles plus bas que la ville. Les opérations de cette distillerie ne furent pas heureuses à cause de la concurrence du rhum de la Jamaïque qui se vendait à trop bon marché. Un des frères Handyside fut trouvé un matin noyé dans un puits. La distillerie fut achetée par M. Thomas Molson.

Parmi les importateurs de nouveautés les plus considérables de Montréal, mentionnons les noms de M. Alexandre Laframboise, Isidore Roy, Jean Roy et Joseph Roy qui tenaient leurs magasins sur la rue Saint-Paul, tout près du marché Bonsecours. M. Joseph Roy était le père de M. Rouer Roy, C. R. (1) et de M. Euclide Roy, avocat. Il était le propriétaire du Nelson Hotel, Place Jacques-Cartier, hôtel qui fut converti plus tard, en théâtre.

Le théâtre devint quelques années après l'hôtel Saint-Nicolas, puis l'hôtel Richelieu [et de nos jours l'hôtel Riendeau]. Nommons aussi, parmi les marchands importants du bon vieux temps, M. Charles Séraphin Rodier, qui avait le plus grand commerce de détail de Montréal. Il avait une demi-douzaine de magasins sur la rue Saint-Paul entre le vieux marché de la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Sulpice. M. Rodier amassa une fortune brillante dans son commerce. Sur ses vieux jours il fut élu maire de Montréal, de 1858 à 1862 et, en 1867, il était nommé conseiller législatif. (2)

En 1830, il n'y avait, à Montréal, qu'un seul épicier à proprement parler; c'était M. James Ferrier qui tenait un magasin sur la rue Notre-Dame, vis-à-vis du palais de justice. Monsieur et Madame Ferrier, portaient le tablier blanc de rigueur, se tenaient en arrière du comptoir et servaient les clients. Le commerce de la maison Ferrier fut des plus prospères et lorsque le chef se retira, il possédait une des fortunes les plus considérables de Montréal.

M. James Ferrier fut un des sénateurs de la Puissance du Canada et un conseiller législatif de la province de Québec.

9 janvier 1885.

---

(1) M. J. Rouer Roy, né en 1821, fut pendant longtemps avocat en chef de la corporation de Montréal.

(2) L'hon. C. S. Rodier, naquit à Montréal le 4 octobre 1796. Après avoir fait fortune dans le commerce, il étudia le droit et fut admis au barreau en 1841. Il a attaché son nom à diverses œuvres philanthropiques. Mort en 1874.

QUELQUES ANCIENNES FAMILLES ET LEURS RÉSIDENCES.

M. John Molson arriva à Montréal en 1782, avec un capital de £5,000 avec lequel il fonda la première brasserie, en 1786. En 1820, les vieillards se rappellent de l'avoir vu avec une tuque bleue, en sabots avec un vêtement fait en étoffe du pays. Il se tenait à la porte de sa brasserie et arrêtait tous les cultivateurs qui arrivaient en ville avec des sacs de blé ou d'avoine, pour acheter leur charge.

Le père Molson jouissait d'une grande popularité parmi les Canadiens-Français, par sa franche bonhomie et l'honnêteté qu'il mettait dans toutes ses transactions.

C'était ce monsieur Molson qui établit la première ligne régulière de vapeurs, entre Montréal et Québec.

Lorsqu'il fermait sa brasserie le soir, il se dépouillait de son costume rustique pour endosser l'habit noir, mettre un gilet blanc et porter un lorgnon attaché à un long ruban. Lorsqu'il était en grande toilette, M. Molson agissait comme propriétaire de vapeur.

Il a laissé trois fils : MM. John, Thomas et William Molson.

En 1825, la famille Molson habitait la vieille maison en pierre de taille au coin [nord-ouest] des rues Saint-Laurent et Sherbrooke. C'était, à cette époque, la seule maison qu'il y eut sur la rue Sherbrooke. A l'ouest de la rue Saint-Laurent, c'étaient de vastes champs qui s'étendaient à perte de vue.

* * *

Parmi les anciennes familles appartenant à la noblesse française de Montréal nous devons nommer celle de l'honorable Charles de Lotbinière, habitant la vieille maison de pierre qui existe encore aujourd'hui sur la rue Saint-Sacrement à côté de la Bourse. M. de Lotbinière avait trois seigneuries: celles de Vaudreuil, de Rigaud et de Lotbinière. Il était le père de

trois filles d'une grande beauté. L'aînée, épousa le colonel Robert V. Harwood, et reçut en dot la seigneurie de Vaudreuil; la cadette se maria avec M. Bingham, un millionnaire de Philadelphie et hérita de la seigneurie de Rigaud; la plus jeune choisit pour mari M. Joly, père de l'honorable H. G. Joly [devenu Sir Henry Joly de Lotbinière].

La famille Guy, dont le chef était l'honorable Louis Guy, était une des plus riches et des plus influentes de Montréal. M. Louis Guy était notaire du Roi. Il avait pour gendre le colonel Alphonse Melchior de Salaberry, fils du héros de Châteauguay. Il avait sa résidence sur un vaste terrain, au-dessus du Jardin Viger, [sur le site de] la rue Berri.

A l'endroit où sont bâtis, aujourd'hui, les bureaux de *l'Express* sur la rue Saint-François-Xavier était une longue maison de pierre à un étage, couv[illegible] en ferblanc, érigée à une cinquantaine de pieds... de la [illegible]e. Cette maison était la résidence de la famille Côté. M. Côté construisit, plus tard, le pâté de maisons appelé "Près de Ville" sur la rue Lagauchetière, en face de l'Ecole des Frères de la Doctrine Chrétienne. (1)

On donna le nom de Côté à la rue conduisant de la rue Craig à "Près de Ville", où fut plus tard la résidence de M. Côté.

MM. Benning et Barsalou, encanteurs, ont converti en magasins l'ancienne résidence des Côté [rue Saint-François-Xavier]. M. N. B. Doucet, un des plus anciens notaires de Montréal occupait autrefois une partie de la maison en question. M. Côté était le beau-père de M. LaRocque (2) commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, de M. Alexis Laframboise, père de l'hon. Juge M. Laframboise et de M. Jules Quesnel.

M. Denis Benjamin Viger, occupait la maison en b[illegible] peinte en jaune, située autrefois, au coin de la rue Dubc[illegible] de la rue Saint-Hubert.

M. Félix Souligny, vieux célibataire, était, en 1820, un riche armateur et commerçant de grains de la rue Saint-Paul. Son

(1) Le nom de Près-de-Ville est beaucoup plus ancien que le laisse entendre notre auteur. Il appartenait à cette localité dès le régime français, car c'était ainsi qu'on désignait le château de M. Lemoyne de Maricourt, qui s'y élevait lors de la cession. Plus tard, la résidence passa à M. Alexis Laframboise, puis au Séminaire qui la mit à la disposition des Frères des Ecoles Chrétiennes.

(2) Probablement F. A. Larocque qui fut l'un des rares fondateurs canadiens-français de la Banque de Montréal, commissaire du port en 1824, et l'un des gouverneurs à vie du "Montreal General Hospital".

magasin se trouvait en face du Bureau du Revenu de l'Intérieur, sur le terrain occupé par l'établissement de MM. Frothingham et Workman. (1)

M. Souligny, laissa sa fortune à ses neveux, deux messieurs Paré et les révérends MM. Vinet dit Souligny.

Nous citerons, parmi les familles riches et influentes, en 1820, celles de M. Jules Quesnel, de M. Lamothe, père de notre maître de poste, (2) le comte de Beaujeu, Panet et plusieurs autres dont nous aurons occasion de parler dans des causeries subséquentes.

10 janvier 1885.

(1) M. J. G. Barthe parle élogieusement de M. Souligny dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle.*

(2) M. Guillaume Lamothe fut chef de police de 1861 à 1865 et maître de poste de 1875 à 1898.

ERRATUM. — LA PREMIÈRE LIBRAIRIE. — CE QUE L'ON Y VENDAIT EN 1819.

Il s'est glissé dans une causerie du Bon Vieux Temps une erreur sur la date de l'établissement de la première librairie à Montréal (voir 1ère série, p. 126). M. Hector Bossange fonda sa librairie en 1815 et non en 1828, comme l'a prétendu la personne qui nous en a fourni l'information.

Ce matin, M. J. A. Gravel, de la maison Fabre et Gravel, nous a donné des renseignements plus détaillés, les étayant par des pièces justificatives gardées dans son bureau. M. Hector Bossange n'avait que vingt ans lorsqu'il ouvrit sa librairie à Montréal. Il avait pour commis M. E. Raymond Fabre qui devint son beau-frère en octobre 1816, alors que M. Bossange épousa Mademoiselle Julie Fabre.

Le magasin de M. Bossange avait un fonds de commerce hétéroclite, si nous en jugeons par l'annonce suivante extraite du *Spectateur Canadien* du 10 décembre 1818 :

AVERTISSEMENT.

Le soussigné a exposé en vente, à son magasin, rue Notre-Dame, No 77.

Un assortiment considérable d'objets divers comme suit :

Huile d'olives, moutardes, citrons et oranges confits, marmalades, dragées, ratafias, etc., etc. Pommade assortie, essence de Tyr, huile antique à la rose, houppelandes de drap, vestes de divers patrons, corsets dans le dernier goût, dentelles Françaises, bottes dites à la Wellington et à la Cobourg, souliers d'hommes et de femmes, quelques garnitures de papier de tenture, presses pour copier les lettres, et papier pour les dites, chaises, imitation de bois de rose, table de nuit en acajou, miroirs, tapis, etc., feuillets d'or, cire blanche pour cierges, cire à cacheter, pain à cacheter, plumes, papier à lettre, un assortiment de LIVRES Français et Anglais, gravures, etc., etc., et une grande variété d'autres objets.

H. BOSSANGE.

10 décembre 1818.

M. Bossange s'associa M. Denis Benjamin Papineau, frère du grand patriote, mais cette société ne dura pas longtemps, M. Papineau n'avait pas de disposition pour le commerce et il s'occupait beaucoup plus de lire les livres que de les vendre. (1)

Il ne se faisait alors qu'une importation par année dans les conditions les plus difficiles, car il fallait que tous les droits de douane fussent payés en Angleterre.

La société Bossange et Papineau fut dissoute en 1819. M. Bossange repartit alors pour la France. (2)

De 1819 à 1823, la librairie, qui était sur la rue Notre-Dame à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'hôtel Burgess, en face du Palais de Justice, fut continuée par M. Théophile Dufort qui fut plus tard caissier de la Banque du Peuple.

En 1823, M. E. R. Fabre prit la librairie à son compte. M. Louis Perrault, père de M. le Vice-Consul de France, [Charles Ovide Perrault] et de M. Louis Perrault, devint son associé en 1828. Pendant la durée de cette nouvelle société l'imprimerie faisait partie des opérations de la maison et la raison sociale était Fabre, Perrault et Cie.

A la dissolution de la société, en 1835, M. Perrault garda l'imprimerie qu'il installa dans la vieille maison de pierre qui existe encore en face de l'hôtel de ville (3). En 1836, les ateliers de M. Perrault, qui publiait le *Vindicator,* journal patriote, (4) furent transportés sur la rue Sainte-Thérèse dans la vieille maison en pierre à deux étages attenant à l'Hôtel du Canada.

En 1844, M. E. R. Fabre transporta sa librairie sur la rue Saint-Vincent, en face de l'Hôtel Richelieu. Après sa mort (1854), les affaires de cette grande maison de librairie furent continuées par M. J. A. Gravel, sous la raison sociale de Fabre et Gravel. (5).

12 janvier 1885.

(1) D. B. Papineau fut plus tard député et commissaire des terres de la couronne durant l'Union des Canadas (1844-47).

(2) En 1819, l'almanach de Doige nous indique que cette librairie fut transportée temporairément au No 2 de la rue Saint-Vincent.

(3) Cette maison qui n'existe plus se trouvait à l'ouest du Château de Ramezay.

(4) Fondé en 1828, ce journal fut rédigé par de fougueux patriotes de langue anglaise, entre autres, O'Callaghan, Tracey et T. S. Brown qui faisaient cause commune avec les *Fils de la Liberté.*

(5) Jean Alphonse Gravel avait pour mère Sophie Fabre. Né en 1820, il s'est éteint en avril 1909.

COMMENT FURENT FONDÉES LES BANQUES A MONTREAL. — LA BANQUE DE MONTRÉAL. — LA BANQUE DU PEUPLE.

Au cours de l'été 1817, les principaux marchands anglais de Montréal formèrent une compagnie commanditaire avec un capital de $1,000,000 et fondèrent la première banque au Canada, la banque de Montréal. Pendant les premières années de son existence, cette institution financière n'eut pas de charte, car c'était alors un privilège très difficile à obtenir pour les compagnies à fonds social. Une charte ne pouvait être donnée qu'avec la sanction des autorités impériales. Le grand problème à résoudre était l'émission de billets pour lesquels chaque actionnaire n'était pas individuellement responsable.

Le premier billet de la banque de Montréal fut mis en circulation le 1er octobre 1817. Il était rédigé dans la formule suivante :

"Le Président et les Directeurs de la Banque de Montréal promettent payer à A. B. ou au porteur la somme de £.... sur les fonds solidaires et nul autre."

On abandonna cette formule lorsque la banque obtint sa charte.

Le premier président de la banque de Montréal a été M. John Gray, un marchand de nouveautés retiré des affaires. M. Robert Griffin a été le premier caissier.

Au nombre des directeurs on voyait les noms des marchands les plus considérables de la ville, l'honorable John Richardson, Samuel Gerrard, Thomas Thain, Horatio Gates, George Auldjo, John Molson,Thomas A. Turner, William Ermatinger, Zabdiel Thayer et David David. (1)

(1) Cette banque avait aussi un "département d'épargne" avec un bureau de direction qui comptait trois Canadiens-Français : MM. François Antoine Larocque, Jean Bouthillier et E. Saint-Dizier. Les deux premiers figurent aussi parmi les fondateurs de cette puissante institution dont l'hon. Joseph Masson devait, quelques années plus tard, devenir le vice-président.

L'institution fut regardée d'un mauvais œil par les habitants des campagnes qui ne voulaient pas accepter de papier-monnaie pour leurs denrées, mais cela n'empêcha pas la banque de faire des opérations prospères jusqu'en 1824, lorsque M. Gerrard fut appelé à la présidence. Ce dernier administra si mal les finances de la banque qu'en 1827 elle avait perdu un tiers de son capital. (1) M. John Molson devint alors président et il finança si bien qu'en peu d'années il fit regagner à l'institution l'argent qu'elle avait perdu, mais durant cinq ans la Banque de Montréal ne paya aucun dividende. Pendant les premières années de son existence la Banque de Montréal avait ses bureaux dans un petit bâtiment de la rue Saint-Paul et plus tard, elle occupa un bel édifice sur la rue Saint-Jacques qui a été rasé en 1872 pour être remplacé par le bureau de poste.

En 1846, la Banque prit possession du splendide édifice qu'elle occupe aujourd'hui sur la Place d'Armes. Les premiers faux billets de banque parurent en 1820.

En 1835, les marchands Canadiens-Français de Montréal étaient tellement maltraités par les grands négociants anglais qu'ils furent obligés de fonder une banque pour se protéger.

Cette banque fut la Banque du Peuple qui commença ses opérations la même année avec un capital de £300,000. L'institution eut ses premiers bureaux dans une maison de la rue Saint-François-Xavier, deux portes plus bas que la rue Saint-Sacrement. Ce vieux bâtiment existe encore de nos jours.

En 1835, MM. Viger, DeWitt et Cie, une société en commandite, constituait la Banque du Peuple qui n'obtint sa charte qu'en 1845. Le premier président a été M. Louis Michel Viger (le beau Viger) et le premier caissier M. Pierre Louis Letourneux. Les directeurs étaient MM. J. F. Allard, E. R. Fabre, A. N. Montmarquet, Timothée Franchère, Jacob Clinton DeWitt, Peter Dunn, Alexis Sauvageau, Osiah H. B. Smith et M. Tulloch.

Les commis de la banque étaient MM. Rodolphe Desrivières, Frédéric Glackmeyer, Généreux Pelletier et John S. Morley.

---

(1) Cette assertion est injuste, M. Gerrard était un financier très habile, qui n'eut que la malchance de prendre la présidence durant une période de malaise, ainsi qu'on le constate par la publication des souvenirs de M. H. Dupuy, alors comptable de la banque. (Voir la luxueuse histoire de Montréal éditée par le *Board of Trade*, en 1893).

En 1836, les ennemis de la Banque essayèrent de créer une panique dans le commerce en organisant des demandes extraordinaires sur l'établissement. Les Canadiens du bon vieux temps avaient du cœur. Ils résolurent de conjurer l'orage et ils y réussirent. On vit, pendant la crise, les anciennes familles canadiennes venir déposer des sacs de vieilles pièces d'or et d'argent français dans le trésor de la banque. C'étaient les Viger, les Valois, les Ricard, les Souligny, qui ne craignaient pas de confier toute leur fortune à la Banque du Peuple. La crise fut surmontée facilement et les billets de la banque montèrent à prime.

En 1846, la Banque du Peuple prit possession des anciens bureaux de la Banque de Montréal, coin des rues Saint-Jacques et Saint-François-Xavier, là où est aujourd'hui le bureau de poste. En 1872, elle occupa ses bureaux actuels. (1)

La Banque de la Cité fut fondée en 1833. Elle avait alors ses bureaux au coin de la rue Saint-François-Xavier et de la rue de l'Hôpital. Le président était M. John Frothingham et le caissier M. Charles H. Cassels. (2)

15 janvier 1885.

(1) Cette institution a pris fin en 1896. Son édifice est maintenant ocenpé par la Banque d'Hochelaga.

(2) Cette banque s'amalgama à la "Consolidated Bank" en 1876.

LE PLUS ANCIEN REGISTRE DE MONTRÉAL. — LE PREMIER COLLÈGE.

M. le curé de Notre-Dame nous a montré, ce matin, dans les bureaux de la Fabrique, le plus ancien registre [de fabrique] qui existe à Montréal, probablement le plus vieux de la Puissance. (1) C'est un volume format petit in-folio contenant 368 pages sur un papier de linge très fort, mais jauni par la vétusté.

Ce livre contient les procès-cerbaux des Marguilliers de la paroisse de Montréal depuis le 21 novembre 1657, jusqu'au 8 juin 1778.

Les [minutes] de chaque séance sont signées par les personnes qui y assistaient.

Le scribe du dix-septième siècle a une calligraphie dont la lecture est très difficile pour celui qui n'a pas l'habitude de déchiffrer les vieux parchemins. Son manuscrit est semé d'abréviations qui nous ont rebuté dans nos efforts pour les comprendre. (2) M. le curé, qui possède la clé de ces hiéroglyphes, nous a lu couramment plusieurs paragraphes des procès-verbaux. Ce n'est que vers la fin du dix-huitième siècle que les manuscrits deviennent parfaitement lisibles pour les vulgaires.

---

(1) Nous laissons à l'auteur la responsabilité de cette assertion, cependant, nous devons ajouter que Notre-Dame possède d'autres registres plus anciens, notamment ceux des actes de l'état civil qui commencent en 1642. Ces précieux registres sont reliés en un volume de format in-4to.

(2) Le scribe en question n'est autre que Benigne Basset, le quatrième tabellion ou notaire de la seigneurie de Montréal qui cumulait en plus, les occupations de commis du greffe, d'arpenteur et de secrétaire de la fabrique. Son écriture, jolie d'apparence, est néanmoins peu compréhensible au début, mais on s'en rend bientôt maître. Les registres des audiences de la justice royale, les actes des notaires Adhémar, Cabazié, Maugue sont d'une lecture beaucoup plus difficile et nous ne parlons pas des actes du notaire Monmerqué qui font le désespoir des plus savants paléographes.

Dans ce vieux registre on voit toutes espèces d'écriture, la gothique, la ronde, la bâtarde, la cursive et l'anglaise.

En tête de la première page du vieux livre nous voyons l'entrée suivante :

"Le 21 novembre 1657, jour de la Présentation de Notre-Dame, les habitants de Montréal, se sont assemblés pour procéder à l'électiondes Marguilliers de la paroisse du dit lieu où, à la pluralité de leurs voix, ont été élus les sieurs Louis Prud'homme, Jean Gervaise et Gilbert Barbier, en la présence de M. Gabriel Souart, prêtre, curé de la dite paroisse et de Monsieur de Maisonneuve, gouverneur du dit lieu."

En feuilletant l'antique registre de la Fabrique nous constatons que le premier collège a été établi à Montréal en 1773.

A la séance du dimanche 11 juillet 1773, les marguilliers de Montréal ont adopté une résolution à l'effet d'acheter le château de M. de Vaudreuil, bâti au bas de la Place Jacques-Cartier (1), rue Saint-Paul, pour en faire un collège à perpétuité. Il existait déjà, à Québec, un petit séminaire, mais la grande distance de cette ville, les frais énormes du voyage, etc., avaient engagé les habitants de Montréal à ouvrir un établissement de haute éducation.

Le château de Vaudreuil fut vendu à la Fabrique pour la somme de 19,500 francs. Les réparations coûtèrent 5,144 francs. Le premier directeur fut M. Curatteau, prêtre de Saint-Sulpice. Les procès-verbaux de l'assemblée où fut passée la résolution à l'effet d'acheter le château, portent la signature de M. Etienne Montgolfier, curé, (frère du célèbre Montgolfier, inventeur de l'aérostation), Louis Jolivet, Ptre, Hervieux, Lemoine, Z. Hubert, Saint-Dizier et Vallée.

La dernière séance des marguilliers dont les procès-verbaux sont entrés dans le même registre est celle du 8 juin 1778 où M. Sanguinet a été élu secrétaire et greffier de la Fabrique Notre-Dame. Le procès-verbal est signé par MM. Montgolfier, Saint-Dizier, Pierre Vallée, LePailleur et Sanguinet.

16 janvier 1885.

(1) Dans le texte on lit : bâti sur le site de "l'Hôtel Rasco", ce qui est erroné, car cet hôtel était plus à l'est.

L'ENRÔLEMENT FORCÉ DES MATELOTS. — ORIGINE DU MOT CHOUAYEN.

De 1800 à 1820, il arrivait fréquemment que des personnes disparaissaient mystérieusement de Québec et on n'en entendait plus parler.

Ces personnes étaient victimes de "la presse des matelots" pour les navires de Sa Majesté George IV. La "presse" était l'enlèvement par la force de n'importe quel homme propre au service maritime. Lorsque l'effectif d'un vaisseau de guerre était diminué par des désertions ou autrement, les cadres étaient remplis par la "presse", une journée ou deux avant le départ du navire.

Lorsque la "presse" devait avoir lieu, dix ou quinze matelots, armés de bâtons, de coutelas, et de pistolets faisaient irruption, la nuit, dans des auberges ou des maisons publiques et empoignaient les hommes qu'il leur fallait. On baillonnait ces derniers et on les portait pieds et mains liés à bord du vaisseau. Alors, ni vu ni connu, je l'embrouille, le Canadien *pressé,* restait à bord et devenait marin dans la flotte de Sa Majesté, et parcourait la Méditerranée, les mers de Chine et des Indes Orientales.

Le parlement anglais, en 1779, avait passé une loi à l'effet de permettre la *presse* des matelots.

Lorsque les victimes se défendaient contre leurs barbares agresseurs elles étaient assassinées sans merci et leurs meurtriers n'étaient jamais traduits devant les tribunaux.

Le *Canadien* du 19 septembre 1807 raconte, comme suit, l'assassinat d'un Montréalais à Québec, par une bande de la "presse" (press-gang).

Le *Canadien* du 19 septembre 1807 dit :

FUT ASSASSINÉ

Samedi dernier, vers 10½ heures du soir, Simon Latresse, par un soldat de la presse (sic) (Press-Gang) du vaisseau de Sa

Majesté, le *Blossom*, commandé par George Picket, Ecuier. S. Latresse était à danser dans une maison du Faux-bourg Saint-Jean, lorsque la Presse y entra sous les ordres du lieutenant Andrée. Un des deux soldats armés de pistolets et restés à la porte de la maison, lâcha un nommé Fournier qu'ils avaient pressé pour courir à Latresse qui s'étant échappé d'eux, par sa force et son activité, se sauvait à la course. Le soldat ne pouvant l'atteindre, lui tira un coup de pistolet; la balle lui traversa le corps et il fut porté à l'Hôtel-Dieu où il est mort dimanche dernier, à minuit, après avoir souffert avec courage et résignation.

Cet homme, âgé de 25 ans, était Canadien, natif de Montréal. Il avait été voyageur dans les environs de Michillimakinac depuis sept ans, jouissant d'un caractère fidèle et attaché à ses maîtres et laisse pour déplorer son malheureux sort, une mère veuve et âgée de 75 ans que seul, il soutenait des épargnes de ses gages.

Jeudi dernier, vers sept heures du matin, le vaisseau de Sa Majesté, le *Blossom*, commandé par George Picket, écuier, est sorti de ce port, sans avoir livré aux magistrats les coupables du meurtre de Simon Latresse quoique requis de le faire. (1)

* * *

Le *Canadien* du 17 juin 1809, nous donne l'origine du mot "Chouayen". On désignait ainsi les gens du parti du gouvernement dans les élections et voici comment cela est venu. On donnait, dit le *Canadien*, à un quartier du faubourg Saint-Jean... le nom de Fort Chouayen. C'est le nom d'un ancien fort du pays. Pendant la dernière élection de la haute ville, ce nom s'étendait à tout le faubourg et on appelait "Chouayen" ou gens du fort chouayen tous les électeurs de ce faubourg qui dans cette élection étaient pour M. Dénéchaud. La signification de ce nom s'est ensuite étendue à tous les gens du parti

(1) *Le Bulletin des Recherches Historiques*, vol. III, p. 91, a reproduit ce qui précède, puis dans le volume IV, p. 22, il ajoute que "les poètes du temps dénoncèrent en termes énergiques la barbare loi de la *presse des matelots*" et le Bulletin cite le discours en vers que le chansonnier Joseph Quesnel met dans la bouche de Latresse, sur son lit de mort.

du gouvernement qui étaient pour M. Dénéchaud, elle a été entretenue depuis, surtout dans la basse-ville et leur a demeuré appliquée, de sorte que, actuellement, ce sont eux qui sont particulièrement désignés par ce nom. On ne l'applique plus au faubourg Saint-Jean qu'autant qu'on les croit de ce parti et si ce qu'on dit est vrai, il n'y a plus dans ce faubourg d'autre chouayen que M. Dénéchaud (1)... M. DeBonne qui n'a jamais demeuré dans le faubourg Saint-bean est un chouayen dans la signification actuelle, c'es le grand chouayen, c'est-à-dire le premier canadien du parti du gouvernement." (2)

19 janvier 1885.

(1) Claude Dénéchaud fut député de la Haute-Ville de Québec de 1808 à 1820. Principal financier canadien-français de son temps; fameux par ses accointances avec la franc-maçonnerie qu'il abandonna finalement pour revenir au catholicisme. Mort le 30 octobre 1836. Voir le *Bulletin des Recherches Historiques*, VIII, 271.

(2) Au sujet du mot "chouayen" voir page 31.

LES COMMIS EN 1830. — AVENTURES D'UN FAUX MARQUIS.

Le commis de magasin, en 1830, n'avait aucun trait de similitude avec celui d'aujourd'hui. Sa toilette n'avait pas les raffinements de la mode que l'on remarque chez certains commis de nouveautés de nos jours.

Il ne portait pas de bagues, ni montre, ni chaîne en or ou en simili or. Son salaire variait de $50 à $100 par année. Pour toucher £50 ($250) par année, il fallait être un commis d'une grande expérience avec des aptitudes les plus heureuses pour le commerce. Le magasin s'ouvrait à la chandelle, à six heures du matin et les heures de travail duraient jusqu'à neuf heures du soir.

Le marchand du bon vieux temps ne publiait pas d'annonces dans les journaux et ne faisait pas distribuer des circulaires imprimées dans toutes les rues. On n'entendait jamais parler de fonds de banqueroute acheté à 40 cents dans la piastre, ni de sacrifices alarmants, ni de ventes au-dessous du prix coûtant.

Les marchands ne posaient pas d'affiches dans leurs magasins pour annoncer à leurs clients qu'ils n'avaient qu'un seul prix.

La rue commerciale de Montréal était, à cette époque, la rue Saint-Paul, de la place Jacques-Cartier, jusqu'à la rue Saint-Sulpice. Le cultivateur ou le voyageur du Nord-Ouest n'entrait jamais dans un magasin *proprio motu*.

Lorsqu'il passait sur la rue Saint-Paul, il était harponné par le commis et lancé violemment dans la boutique.

On avait recours à toutes espèces de trucs pour forcer l'individu à faire un achat.

Une cruche de rhum était placée dans l'arrière-boutique pour l'usage des clients réfractaires.

On invitait le voyageur à trinquer et lorsqu'il était pompette, on lui vendait un habillement complet.

Il n'y avait pas de poêle dans les magasins de la rue Saint-Paul. Pendant les froids rigoureux de l'hiver le patron et ses

employés portaient le capot et la ceinture. Ils battaient la semelle et soufflaient dans leurs doigts en servant leurs pratiques.

[Un des] premiers marchands qui introduisirent un poêle dans leurs magasins fut M. Edouard Préjen, qui occupait une maison sur la place de l'ancienne douane. (1)

* * *

Pendant l'été de 1853, il arriva à Montréal un professeur d'italien nommé "Paschetti". Il réussit à avoir quelques élèves, mais ses leçons ne lui permirent pas de mener la vie à grandes guides. Il se promenait tous les jours sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, drapé dans les plis d'un manteau richement doublé avec une étoffe d'une couleur très visible. Sa mine élégante et son front noble attiraient tous les regards. Notre homme étudiait et observait nos mœurs. On doit dire qu'il ne tarda pas à s'apercevoir de l'endroit faible de notre société, de la bonté d'âme de quelques-uns et de l'extrême crédulité des autres, des prétentions aristocratiques d'un grand nombre. Il vit aussi qu'à Montréal comme partout ailleurs, il y avait des parasites. Il mûrit un plan ingénieux pour faire des dupes de toutes ses connaissances. Il y réussit à merveille comme vous allez voir.

Paschetti enseignait l'italien dans une de nos plus respectables familles. La dame de la maison s'était sentie vivement intriguée par l'air mystérieux du professeur. Elle avait cru remarquer chez lui des distractions fréquentes et deux ou trois fois elle avait surpris de gros soupirs qui étaient promptement étouffés. Elle dut croire qu'une grande infortune pesait sur cet homme et qu'il cachait quelque chose. Or un jour, le mari de cette dame reçut une lettre adressée à ses soins à Senor Enrique Olivarez de la Mendoza, marquis de Las Carolinas, Comte de Castille, etc., etc.

M. Paschetti devait être ce marquis. Le mystère dont il s'entourait, ses soupirsétouffés, ses manières distinguées ne permettaient pas d'en douter.

Le lendemain de la réception de la lettre notre professeur arrive comme d'habitude pour donner à Madame sa leçon. Celle-ci prend alors la lettre et la lui montrant: Connaissez-vous la

(1) Il figure dans l'Almanach de Doige, de 1819, sous le nom de Prégan.

personne à qui cette lettre est adressée ? lui dit-elle. Paschetti rougit, balbutie quelques paroles et finit par avouer qu'il était réellement le marquis de Las Carolinas, etc. Il dit que sa fortune qui avait été confisquée par la dernière révolution en Espagne, lui allait être rendue dans quelques mois et qu'il était sûr de rentrer en possession de plusieurs millions.

La nouvelle se répandit en ville et tout le monde parla du marquis. On se l'arrachait quoi !

Une vingtaine d'âmes crédules se laissèrent amadouer par le noble espagnol à qui ils avaient avancé des sommes considérables.

Le marquis laissa sa modeste pension chez Madame Giroux pour prendre des appartements somptueux dans l'hôtel Donegana, l'hôtel le plus fashionable de Montréal à cette époque.

M. de Las Carolinas, quelques semaines plus tard, reçut une lettre du gouvernement espagnol l'informant que les dernières formalités ayant été remplies, il rentrerait dans la possession immédiate de sa fortune. Il menait un train de vie princier et on le fêtait dans plus de vingt salons.

Il s'aperçut un jour que des soupçons étaient entrés dans l'esprit d'un de ses dupes, et il prépara son hégire de Montréal.

Il avait dit à ses amis "La semaine prochaine, je vous causerai une grande surprise."

La surprise arriva telle qu'il l'avait promise.

Tous les amis et les admirateurs du Senor Enrique Olivarez de la Mendoza, marquis de las Carolinas, comte de Castille, etc., furent invités à un grand dîner à l'hôtel Donegana.

Tous se rendirent à l'invitation du marquis. Madame Saint-Julien et M. Daley, la propriétaire et le gérant de l'hôtel, avaient préparé un banquet que n'aurait pas désavoué Lucullus.

Le champagne et les vins les plus généreux de la cave du Donegana coulèrent à flots.

Au milieu du repas, l'Amphytrion reçut une dépêche. Il s'excusa devant ses convives disant qu'il s'absentait pour vingt minutes tout au plus. Il leur recommanda de ne pas se gêner pendant son absence et de sabler le champagne à tire larigot.

Le marquis sortit et ne reparut plus.

Il avait pris la route de New-York où il devait s'embarquer sur un steamer océanique.

Lorsque M. Daley ouvrit les malles du noble espagnol, il n'y trouva que des cailloux enveloppés dans des journaux. C'était tout ce que laissait le marquis pour payer sa pension.

Une semaine après le banquet les convives reçurent chacun la carte du Donegana et durent payer chacun $10 pour leur part du festin. (1)

2 février 1885.

(1) L'Hôtellerie Donegana se trouvait alors dans l'édifice maintenant occupé par l'Hôpital Notre-Dame. (Voir en plus, le texte et la note des pages 61-62.

LE MOT " CHOUAYEN ". — LANGEVIN vs L'ENFANT TERRIBLE. — VIEUX DOSSIERS. UN PROCÈS DE 1768.

M. Oscar Dunn, dans une correspondance publiée dans la *Patrie* de mardi dernier, (4 février 1885) me dit que l'origine du mot " Chouayen " remonte à 1756, époque à laquelle le Fort Oswego s'appelait le Fort Chouayen. En lisant dans le *Canadien* du 17 juin 1809, la définition de ce mot, je n'ai pas cru qu'il fut nécessaire de continuer mes recherches plus longtemps, attendu que le ton de l'article était très positif sur le sujet. [Voir *ante*, page 23].

M. Dunn qui fait de l'archéologie en grand, a été plus heureux que moi et je le remercie de l'information qu'il m'a fournie. (1)

* * *

Les rues Saint-Gabriel et Saint-Vincent sont devenues célèbres de nos jours par le nombre de taloches qui y ont été échangées entre journalistes et avocats. Nous ne parlerons pas, aujourd'hui, des rencontres à coups de poings et à coups de cravache qui s'y sont faites depuis 1860, car les héros de ces luttes vivent encore et nous n'aimons pas à ouvrir des plaies cicatrisées depuis longtemps. Remontons à 1849.

En consultant de vieux journaux, je vois que le 18 mai 1849, M. Hector Langevin, rédacteur des *Mélanges Religieux* (2) a été assailli à coups de poings par M. J. B. E. Dorion, (l'Enfant terrible) (3), qui lui a donné une rude râclée, à propos d'un article qui avait paru dans les *Mélanges*. *La Minerve* du

(1) M. Oscar Dunn, écrivain de langue française, né en 1844, mort en 1885.

(2) Hector Langevin, né en 1826, mort en 1906, fut un des hommes politiques les plus renommés de son temps.

(3) Jean-Baptiste-Eric Dorion, né en 1826, mort en 1866. Homme politique et journaliste, M. Dorion eut une autre rencontre en juillet 1866 avec M. Elzéar Gérin-Lajoie, à Ottawa. (Voir nos Anecdotes Canadiennes, p. 118).

20 mai nous apprend, qu'immédiatement après l'assaut, M. Langevin courut au bureau de police pour y déposer sa plainte contre *l'Enfant Terrible.*

Le procès eut lieu le 20 mai, et le défendeur fut condamné à $5 d'amende et les frais.

* * *

Ce matin, je suis descendu dans les caves du Palais de Justice où M. Daoust m'a montré les plus vieux dossiers gardés dans le département des archives judiciaires.

Les dossiers de 1768 à 1800 sont jetés pèle-mêle sur des rayons élevés, et couverts d'une couche épaisse de poussière. Je cherchais à mettre la main sur les documents du premier procès qui a été plaidé à Montréal après la conquête. L'exercice que je me suis donné pour le trouver ressemblait beaucoup au travail d'un homme qui chercherait une aiguille dans une charge de foin. Je n'ai pu trouver encore le premier dossier, mais j'espère y réussir sous peu grâce à la complaisance de M. Daoust. Ce dernier m'a montré, ce matin, plusieurs papiers jaunis relatifs à des procès qui ont eu lieu en 1768. (1).

Le dossier dans la cause de Gamelin contre Dubuc renferme la déclaration du demandeur réclamant le prix d'un esclave, l'esclavage existant, à cette époque, dans la province de Québec.

Nous copions la déclaration avec son ortographe originale :

Aux honorables juges des plaidoyers communs du district de Montréal, province de Québec, etc., etc.

Pre. Gamelin a l'honneur de vous Représenter qu'en may 1767, qu'il était à Londres, Messieurs Jb. Jordan Ecuyer et Doct. henry Loedel, ses procureurs En son absence, consignèrent le nommé Stevens, nègre, appartenant à Mmdt J. Gamelin et à ses Enfans, au Sr Augustus Dubuc marchand alant aux Ilinois, pour Entirer le parti le plus avantageux appert à Son Reçu.

Le dit J. Dubuc donnant avis que le dit nègre a été vendu neuf cents francs ancien schelin, dont la somme Est mentionnée

(1) Le chaos dans lequel se trouvaient alors les archives judiciaires n'existent plus. Grâce au shérif L. J. Lemieux de nouvelles voûtes ont été ouvertes, d'autres restaurées et tous les documents sont classés dans un ordre parfait.

devoir Etre compté du net produit appert à l'Etat des dettes privilégiées, désignez par le dit J. D. Dubuc, de la vente de quatorze paquets de pelleteries No 1 à 14, qui lui furent saisie à la requête du Sr Campion à Missilimakinac Et par un ordonné de l'honorable cour les deniers doivent Etre remis aux Créanciers Privilégéz ; Ses à ce droit que les Supliants Reclament Votre Ordonné aux fins de toucher le produit du Nègre sus mentionné et ferez justice à

Vos Très humble et Très Obéyssants Serviteurs : J. Bte Gamelin, Henry Loedell, et pour John Connolly comme Procureur.

4 février 1885.

L'ESCLAVAGE À MONTRÉAL. — LE CIMETIÈRE DES NÈGRES. — LE PLUS ANCIEN REGISTRE DE LA COUR CRIMINELLE. — LE PLUS ANCIEN DOCUMENT DU GREFFIER DE LA PAIX, ETC.

Hier, en fouillant les archives de la Cour Supérieure, j'ai trouvé un procès relatif à l'esclavage dans la province de Québec en 1768. Ce matin, M. Schiller, greffier de la Couronne, me disait que vers 1825, il a connu un esclave à Montréal, probablement le dernier de la province. C'était un nègre, âgé d'environ soixante ans, avec la chevelure toute blanche. Ce nègre appartenait à M. James McGill Desrivières qui résidait dans une maison formant l'encoignure des rues Craig et Saint-Urbain. (1)

L'esclave canadien n'était pas traité, par son maître, comme celui qui a été dépeint par Mme Harriet Beecher Stowe dans la case de l'Oncle Tom. Son travail n'était pas pénible et sa conduite n'était pas abjecte comme celle des noirs dans le Sud. L'esclave de M. Desrivières était considéré comme l'enfant de la maison.

A propos d'esclaves, je dois dire que le cimetière des nègres, à Montréal, en 1800, était un lopin de terre situé au coin des rues Saint-Jacques et Saint-Pierre, précisément à l'endroit où est bâti le Mechanic's Institute.

* * *

Le registre le plus ancien du département du greffier de la couronne conservé dans les voûtes du palais de justice, est un vieux volume de trois cents pages, à la reliure grillée par un incendie.

Ce livre contient les procès-verbaux de la Cour des Commissaires de la Paix à Montréal, de 1785 à 1804.

(1) L'auteur commet ici une erreur qu'il rectifie à la page 46.

Le première séance mentionnée dans le volume est celle de mardi, le 23 août 1785, sous la présidence de MM. Benjamin Frobisher, Pierre Guy et James Finlay. On y a entendu la cause de Samuel Adams et de sa femme contre John McNeil accusé d'avoir proféré des menaces contre les demandeurs. Le défendeur a été acquitté, mais la cour lui a conseillé de ne pas renouveler ses menaces.

La deuxième cause, qui a été entendue le lendemain, est celle de Bonaventure Viger contre le sieur de la Brocquery et Auguste Quintal.

Les défendeurs ont été condamnés à l'amende pour avoir laissé errer sept cochons.

Le document le plus ancien se rattachant au greffe de la paix est un bref de sommation dans la cause de Nicolas Prud'homme, sous-voyer, demandeur contre J. B. Monet, Jean-Baptiste Gougeon et autres de la Côte Saint-Luc.

Le papier est daté du 11 juillet 1780 et signé par Jacques Lemoine, un des commissaires de la paix et J. Burke, greffier de la paix. Les défendeurs étaient accusés d'avoir négligé de réparer les clôtures de leurs champs à la Côte Saint-Luc.

Les frais de la Cour ont été taxés à 9 francs 12 sous.

Il existe beaucoup de lacunes dans les archives criminelles du palais de justice de Montréal, parce que deux fois, il a fallu les sauver dans des incendies, le palais de justice ayant été incendié le 17 juillet 1844 et en 1801. (1)

Le palais de justice qui a été détruit par le feu en cette dernière année était situé au coin nord-ouest des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier. en face de l'extrémité ouest du Cabinet de Lecture Paroissial. (2) A l'incendie de 1844, tous les

(1) Dans ce paragraphe et le suivant, l'auteur a dû mêler ses notes hâtives. Le premier palais de justice fut construit en 1799-1800 et incendié en 1844, non en 1801. Il fut en danger, le 6 juin 1803, alors que l'ancien couvent des Jésuites, leur chapelle et la prison, sis à l'est du palais de justice, furent rasés par un incendie qui consuma même le collège de Montréal, dans le vieux château de Vaudreuil, rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Vincent et Saint-Charles (maintenant place Jacques-Cartier).

(2) L'édifice auquel l'auteur fait allusion est celui qui servait, sous le régime français, aux tribunaux. Ceux-ci en étaient partis depuis 1773 pour occuper la résidence des Jésuites. En 1800, la Justice déménagea dans son palais et y demeura jusqu'en 1844, tel que dit plus haut.

Le Cabinet de Lecture paroissial a été démoli en 1911 et remplacé par l'immense *Transportation Building*.

procès-verbaux des sessions hebdomadaires et spéciales de la paix ont été détruits.

Il y a des naïvetés extraordinaires dans les vieilles paperasses de la Cour des Plaidoyers Communs, ainsi en tête d'une déclaration datée le 12 février 1778, je vois :

"Basil Proulx, demandeur contre Germain Maugener, le mari de Josephte Legault son épouse, défendeurs."

L'orthographe et le style des avocats étaient déplorables. Les avocats dont les noms figurent les plus souvent dans les dossiers de 1768 à 1778 sont Pierre Panet, Mezières, Foucher et Sanguinet.

Sanguinet avait la calligraphie la plus négligée et l'orthographe la moins soignée.

Voulez-vous un procès-verbal d'huissier, en voici un:

"Je soussigné Sertifie avoir signifié La Présente à la Pointe Claire, M'étant Esprès transporté au domicile De la femme du défendeur, En parlant à sa Personne auquel n'en ygnore et se Du même Jour que la Présente ma été Remi à trois heures après midis Samedix 7è jour de février 1778.

par moy Mantas."

5 février 1885.

LES DIX CLOCHES ET LE BOURDON DE NOTRE-DAME. — L'OPÉRA FRANÇAIS À MONTRÉAL, EN 1843.

Les dix cloches qui sont suspendues dans la tour de l'Est de l'église Notre-Dame ont été posées dans le mois de juillet 1843.

La bénédiction de ces cloches s'est faite le jour de la Saint-Pierre, jeudi 29 juin 1843, avec une pompe extraordinaire, au milieu d'un grand concours de personnes de tout âge et de toutes croyances.

Un journal de l'époque dans son compte rendu de la cérémonie dit :

Bientôt la musique se fait entendre, les parrains et les marraines sortirent de la sacristie, précédés des habillements des cloches que portaient des enfants de chœur et tous furent se placer vis-à-vis leur cloche respective.

Les habillements consistaient en magnifique velours et drap d'or fleuri, importé de France, pour chapes, chasubles, dalmatiques et en tulle et dentelle brodées à l'aiguille ou au tambour.

Une des cloches porte des habillements de deuil et annonce, hélas! que le donateur n'est plus. Le Rév. M. Roupe fit un sermon approprié à la cérémonie qui commença immédiatement après le chant des psaumes et un air d'orchestre.

Voici la liste des parrains et des marraines :

1ère cloche : M. Quiblier, seul, représentant le séminaire de Montréal :

2ème cloche : M. et Madame Furniss;

3ème cloche : M. et Madame Donegani;

4ème cloche : M. et Madame Berthelet;

5ème cloche : Madame Veuve Quesnel était représentée par M. Fred Aug. Quesnel et Madame A. Laframboise;

6ème cloche : M. et Madame Hubert Paré;

7ème cloche : M. L. S. Parent, curé de Repentigny, seul;

8ème cloche : M. Jean Bruneau ne pouvant assister, s'était fait remplacer par deux de ses jeunes enfants;

9ème cloche : M. Maurice Laframboise et Dlle Elmire de Rocheblave;

10ème cloche : M. Augustin Perrault, représentant M. et Madame Bouthillier qui n'ont pu venir de Kingston pour cette cérémonie.

Les habillements des cloches coûtaient $1,600 partagés entre les donateurs. La cloche de M. Quesnel, en deuil de son donateur, portait en outre un échantillon de velours coupé d'après une pièce, dont la veuve avait fait cadeau à la fabrique. Les cloches ont coûté avec leur battant et leur monture près de £1,000. Si on y ajoute le fret, l'assurance, l'échange, frais de douane, les emblèmes et les lettres gravées sur leur surface et enfin les habillements, tout cela doit en porter le prix à près de £2,750.

Quand on sonne les dix cloches de Notre-Dame, elles forment une harmonie si complète qu'on peut s'en servir pour exécuter les airs de musique les plus variés.

La 1ère	du poids de	6011	livres	sonne	*do* ténor
La 2ème	"	3633	"	"	*re*
La 3ème	"	2730	"	"	*mi*
La 4ème	"	2114	"	"	*fa*
La 5ème	"	1631	"	"	*sol*
La 6ème	"	1463	"	"	*la*
La 7ème	"	1200	"	"	*si*
La 8ème	"	1092	"	"	*do* octave
La 9ème	"	924	"	"	*ré*
La 10ème	"	897	"	"	*mi*

Le gros bourdon dans la tour de l'Ouest pèse 24,780 livres, il est haut de six pieds et à son ouverture, son diamètre est de 8 pieds, 7 pouces. L'histoire de cette grosse cloche est écrite dans la légende suivante :

Anno Domini 1847
Fundatae Marianapolis 202
Pii P. P. IX, Pontificatus I.
Regni Victoriae Britanniarum 10.
Ex Piissimo Mercatorum Agricolarum Artificumque Marianopolitanensium Dono.

C'est-à-dire que j'ai été fondu l'année 1847 de l'ère chrétienne, le 202ème depuis la fondation de Montréal, la 1ère du pontificat de Pie IX, le 10ème du règne de Victoria, Reine d'Angleterre, je suis le don des marchands, des agriculteurs, et des artisans de Ville-Marie.

Il est orné des images de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et d'un médaillon portant l'emblème de l'agriculture, du commerce et de l'industrie :

Plus bas on lit :

Carolus & Georgius Mears
Londini fecerunt

Charles & Georges Mears m'ont fondu à Londres. (1)

* * *

Dans le bon vieux temps, nos pères assistaient aux représentations de l'Opéra Français. Les artistes venaient très rarement à Montréal, mais à chacune de leurs soirées le Théâtre Royal était bondé.

N'allez pas ajouter foi aux personnes qui nous disent que l'Opéra Français était inconnu à Montréal avant l'arrivée d'Aimée. (2)

Ouvrez les journaux de 1843 et vous verrez que le 13 et le 14 août de cette année, les dilettantes se sont portées en foule à la représentation des *Diamants de la Couronne et du Chalet*.

Il y avait deux prima donna de l'opéra comique de Paris: Mademoiselle Calvé et Mme Lecourt; deux ténors: Lecour et Richer; 2 basses: Blés et Bernard; deux ténors comiques : Mathieu et Dessonville.

La compagnie d'opéra français eut à Montréal un succès éclatant. *La Minerve* du temps parla des artistes dans les termes les plus flatteurs et annonça les représentations trois semaines d'avance par des réclames à quadruple détente.

6 février 1885.

(1) Un premier bourdon, pesant 16,352 livres avait été placé dans la même tour en novembre 1843, mais s'étant brisé en 1845, on l'expédia en Angleterre pour être refondu. Le second bourdon, celui dont il est question ci-dessus, arriva à Montréal en 1847. Il ne fut, cependant, bénit et placé qu'au mois de juin 1848, à cause du fléau qui ravageait alors le diocèse.

(2) Fameuse chanteuse française qui vint à Montréal dans le cours de la décade de 1870.

LA PREMIÈRE SOCIÉTÉ FRANÇAISE À MONTRÉAL. — LA TERREUR À BYTOWN EN 1835. — LES VAPEURS DE 1835, ETC., ETC.

La première société de bienfaisance française a été établie à Montréal, samedi, le 1er août 1835.

Nous copions le compte-rendu de la première séance, dans un journal du temps :

Les Français qui sont dans la province, se trouvant en très petit nombre, se sont joints à tous les peuples qui firent partie de l'empire afin de former une union qui a pris le titre de "Société Française en Canada". Les membres de cette association sont, en conséquence, une réunion de Français, Italiens, Piémontais, Belges, Hollandais, Alsaciens, Allemands, Suisses, et de toutes les nations qui composaient l'Empire français en 1814, ainsi que les hommes qui servirent dans l'armée de l'empereur.

La société s'est placée sous le patronage de Napoléon et elle doit célébrer sa fête par un banquet qui aura lieu le 15 août, au café Français de Montréal, tenu par M. Augier.

Les statuts de la société sont sages et calculés de manière à étendre la bienfaisance, non seulement parmi ses membres, mais encore parmi les étrangers qui auraient besoin d'assistance.

Les officiers de la société sont: M. Mariotte, président; MM. Genand et Fay, vice présidents; M. Lequin, secrétaire général; M. Montanari, secrétaire ordinaire; M. Seraphino Giraldi, trésorier ; M. Tonnet, archiviste : MM. Lalu, Hurie, Volfredo, et Torget, officiers visiteurs; MM. Augier, Raymond D'Autel et Schwarts, membres du comité d'administration.

* * *

Vers la fin du mois de juin 1835, il se forma à Bytown (aujourd'hui Ottawa) une ligue parmi les hommes de chantiers

orangistes dont le but était d'empêcher les Canadiens-Français de travailler dans les chantiers de ce district. Il y eut plusieurs rencontres sanglantes entre le orangistes (*Shiners*, les brillants,) et nos compatriotes.

La journée la plus terrible a été un mercredi dont le souvenir est gardé parmi les anciens résidents d'Ottawa sous le nom de *Stony Wednesday*, (le mercredi pierreux). Il y eut dans les rues de la basse-ville des batailles en règles où les combattants étaient armés de fusils, de pistolets et de haches. Les pierres ont plu dru comme grêle, ce jour-là. C'est pour cette raison qu'on l'appela *Stony Wednesday*.

* * *

Un journal parle dans les termes suivants des atrocités commises à cette époque par les *Shiners*. Nous avions déjà entendu parler des scènes horribles qui se sont passées à Bytown, mais nous nous refusions à croire que tant de cruauté puisse passer dans l'âme d'hommes qui appartiennent à l'époque de la civilisation. Cependant, les bruits se confirment et nous ne pouvons passer sous silence un crime qui prouve jusqu'à la plus grande évidence, ce dont les orangistes sont capables pour assouvir leur passion de vengeance et leur soif de sang de nos compatriotes. Des Canadiens étant allés comme d'habitude pour chercher du travail dans les chantiers dans le district de Bytown, furent saisis en différents endroits par des bandes de scélérats qui se ruèrent sur eux, à l'exemple des bêtes féroces, les battirent et leur firent subir le supplice que Combabos s'infligea à lui-même... Notre plume s'arrête, car elle se refuse à tracer ce que notre indignation nous inspire. On fait mettre le nombre des victimes jusqu'à vingt-quatre, dont plusieurs seraient morts de leurs blessures.

Les auteurs de ces horribles attentats contre nos compatriotes n'ont jamais été arrêtés.

La raison de ces haines était que les maîtres de chantiers accordaient généralement la préférence, et conséquemment des prix plus élevés aux Canadiens pour leur adresse et leur infatigable assiduité dans ce genre de travail.

On disait que plusieurs maîtres de chantiers avaient fourni eux-mêmes aux orangistes les armes dont ils se servaient contre nos compatriotes.

Plusieurs maisons ont été la proie des flammes, celle entr'-autres de M. Galipeau, citoyen respectable qui s'était fixé à Bytown et qui faisait le commerce de bois, ce qui lui avait déjà procuré une honnête aisance.

On avait déjà tenté d'incendier ses propriétés, parce qu'on était jaloux de son industrie, de sa prospérité et principalement parce qu'il avait souvent donné asile aux malheureux Canadiens qu'on poursuivait. Il a failli même être la victime d'un de ces furieux et il se vit réduit à décharger un pistolet qu'il portait presque toujours sur lui. Le coup toucha la mâchoire de son assassin, blessure qui n'eut pas de conséquences sérieuses.

Après cette affaire de coup de pistolet, M. Galipeau fut emprisonné plusieurs jours, d'après l'ordre de deux magistrats orangistes, mais deux autres plus humains, l'admirent à caution. Il crut alors prudent d'abandonner sa maison et ses belles propriétés évaluées à £700 qui, peu de jours après, devinrent la proie des flammes."

* * *

En avril 1835, il y eut une fusion de lignes rivales de vapeurs faisant le service entre Montréal et Québec et sur le Richelieu afin de détruire un concurrence désastreuse entre les deux compagnies.

Les vapeurs appartenant aux deux compagnies étaient le *Canada*, l'*Aigle Canadien*, le *Saint-Laurent*, le *Saint-Patrice*, le *John Molson*, le *John Bull*, le *British America*, l'*Hercule*, le *Varennes*, le *Saint-George* et le *Voyageur*.

* * *

Les jumeaux siamois, les frères unis, Chang et Eng (1), furent exhibés à Montréal, pour la première fois à l'Hôtel Rasco, le 9 juillet 1835. Vers la même époque, les frères Dupuis exhibèrent un monstre marin qu'ils avaient harponné dans le fleuve en face de la ville.

(1) Les frères siamois naquirent en 1811. Ils étaient rattachés l'un à l'autre par une forte membrane. Celui de gauche se nommait Chang et celui de droite, Eng. Emmenés en Amérique en 1829, ils parcoururent le continent et épousèrent deux sœurs. De leur mariage naquirent des enfants normaux. Chang mourut en 1874 et son frère ne lui survécut que deux heures et demie.

Il y eut de grandes discussions dans les journaux du temps sur le nom du poisson qui avait 8 ou 9 pieds de long.

Les uns prétendirent que c'était un marsouin et les autres que c'était un membre de la famille des cétacés.

* * *

La maison de banque et d'échange Viger, Dewitt & Cie, qui devait plus tard former la Banque du Peuple publia son prospectus le 18 février 1835.

Ce prospectus était signé par MM. L. M. Viger, L. Roy, Portelance, Jacob Dewitt, John Donegani, Pierre Beaubien, E. R. Fabre, Charles S. Delorme, T. S. Brown, Guillaume Vallée, François Ricard, Peter Dunn et John Pickell.

Rectifions une erreur au sujet de la résidence de M. Desrivières.

M. James McGill Desrivières ne demeurait pas en 1825 au coin des rues Craig et Saint-Urbain, mais sur le côteau, à la tête de la rue Radegonde, ce que nous appelons aujourd'hui le Beaver Hall. M. McGill Desrivières était propriétaire de toute une terre qui commençait à la rue Lagauchetière et allait finir au collège McGill. A cette époque-là il n'y avait pas de rues Dorchester, Sainte-Catherine et Sherbrooke. La terre s'étendait de la rue Saint-Alexandre à la rue de la Montagne. M. McGill Desrivières vendit cette immense propriété à M. Philipps (1) et vint habiter la maison qui est maintenant l'hôtel de Québec sur la rue Saint-Paul. (2)

7 février 1885.

---

(1) Il a laissé son nom au square sur lequel s'élève, aujourd'hui, la statue d'Edouard VII.

(2) Cet hôtel dont le propriétaire, en 1881, était un M. Meunier, se trouvait à peu de distance, à l'ouest, de la rue Claude.

UN PHÉNOMÈNE EN 1835. — LES PUCES INDUSTRIEUSES. — ADRIEN, LE MAGICIEN. — UNE FARCE AU VIEUX MARCHÉ.

En 1835, un phénomène météorologique des plus extraordinaires se produisit dans le firmament et causa une grande terreur parmi les habitants de la bonne ville de Montréal. Voici en quels termes *la Minerve* raconte le fait :

“ Mercredi le 12 août, nous avons vu dans le firmament, sur les neuf heures du soir, avant le lever de la lune, un arc de lumière d'environ un pied de largeur, qui traversait toute la voûte céleste à la façon des arcs-en-ciel. Il allait du levant au couchant, dans une direction qui était à peu près parallèle à celle de l'équateur. Cette zône n'était pas tout à fait perpendiculaire à l'horizon. Son sommet se trouvait être un peu au nord de notre zénith et paraissait tant soit peu incliné vers le pôle. La soirée était belle, les astres brillants, le temps calme et électrique et l'on voyait quelques étoiles filantes.

Cet arc était accompagné d'un autre de même éclat et de même largeur, qui le joignait au sommet et qui allait en quelque sorte dans la direction du méridien, en tirant au sud-ouest.

Après avoir observé ce phénomène pendant un temps assez considérable nous avons remarqué qu'il devenait moins lumineux. Nous avons jugé qu'il disparaîtrait en s'atténuant par degrés. Nous ne savons combien de temps il a duré, car nous n'avons vu ni le commencement ni la fin.

Nous avons déjà eu occasion de voir deux météores semblables à quelques différences près, l'un dans le mois de mars de l'année 1818, l'autre dans le mois de septembre 1824 et nous avons observé que tous ont eu lieu, dans des moments où il n'y avait pas de clair de lune.

* * *

Le plus fameux magicien du bon vieux temps était Adrien.

Adrien fit sa première visite à Montréal le 24 août 1835, après avoir épaté les Yankees par des tours de prestidigitation des plus incompréhensibles.

Après avoir donné une représentation au Théâtre Royal, qui se trouvait en 1835, à l'endroit où est aujourd'hui l'extrémité Est du marché Bonsecours, Adrien eut l'idée de faire une fumisterie aux dépens des bons habitants du vieux marché, place Jacques-Cartier.

Accompagné par M. Ludger Duvernay il se promène sur le marché et s'arrête devant la charrette d'une vieille " habitante " qui offrait en vente plusieurs paniers d'œufs de la plus belle venue.

— Combien vendez-vous vos œufs ? dit le magicien en s'adressant à la fermière.

— Sept sous, répond la bonne femme.

— Sept sous ! ce n'est guère. J'en voudrais deux. Comment me demandez-vous ?

— Pour deux seulement, ce sera deux sous.

— Soit, dit Adrien qui choisit deux œufs dans un des paniers.

— Savez-vous, Madame, reprit-il, que vous nous vendez des œufs extraordinaires, ils pèsent beaucoup plus que tous les autres que j'ai vus sur le marché. Je vais en casser un pour connaître la raison de leur pesanteur.

Ce disant, le prestidigitateur prend un œuf et le casse sur le bord de la voiture.

La coquille brisée laisse échapper sur le pavé une guinée d'or (21 shillings sterling).

Adrien ouvre de grands yeux comme [des verres] de montre et empoche la pièce d'or en s'exclamant.

— C'est prodigieux ! Allons cassons l'autre.

L'autre œuf est cassé avec le même résultat. Une nouvelle guinée s'enfouit dans la poche du magicien.

— Tenez, la mère, dit Adrien. J'achète tous vos œufs. Allons, je vous en offre dix sous la douzaine.

— Vous n'y pensez pas, mon cher petit maître. Des œufs comme ceux-là ! Je ne vous cèderais pas le lot à moins de cinq chelins par œuf.

— Mais, madame, votre prix est exorbitant. Si vous le voulez, nous allons conclure un marché à un écu la douzaine. Du reste qu'est-ce qui m'assure que chacun de vos œufs contient une guinée. Tenez.

Adrien cassa une couple d'œufs et n'y trouva pas de pièces d'or. Il en casse un troisième et il en tomba une guinée.

— Monsieur, dit la bonne femme, je préfère garder mes œufs. J'aurai peut-être plus de profit à les casser moi-même.

Adrien et Duvernay s'éloignèrent. La fermière ne tarda pas de partir du marché avec sa charrette. Elle entra dans la rue Saint-Paul et arrêta sa voiture devant une porte cochère près de l'église Bonsecours. Elle prit un de ses paniers et se mit à casser ses œufs un par un, triturant le jaune pour y découvrir la pièce d'or qu'elle convoitait.

Bernique! elle cassa cinq ou six douzaines de ses œufs sans y trouver la moindre monnaie frappée à l'effigie de Sa Majesté le Roi Guillaume. La brave canadienne avait déjà cassé des œufs en quantité suffisante pour faire une mayonnaise pour une table de huit cents couverts lorsque Adrien jugea à propos d'intervenir.

Adrien, en bon prince, s'aboucha avec le vieille et l'indemnisa pour la casse de ses œufs et alla rire à ventre déboutonné avec son ami de sa plaisanterie dans une chambre de l'Hôtel Rasco. (1)

* * *

Pendant qu'Adrien amusait le public de Montréal par ses prodiges au Théâtre Royal, un Italien, dont le nom m'échappe, exhibait des puces industrieuses et savantes dans la grande salle de l'Hôtel Rasco. Voici en quels termes *La Minerve* du 24 août 1835 parle de ses représentations :

" L'une d'elles sert de monture au héros de Waterloo, le grand duc de Wellington, il y en a pour tous les goûts, Napoléon, l'antouste (sic) du Midi Dom Miguel et jusqu'au Dey d'Alger, caracollent sur des coursiers fringants. Deux Puces... traînent un élégant carrosse dans lequel se carrent *deux ladies*

(1) Adrien revint à Montréal, en 1852, au Théâtre Hayes, coin Notre-Dame et square Dalhousie, et répéta la même fumisterie; cette fois l'échevin Homier agissait comme compère, raconte *Varaine* dans le *Monde illustré* de 1898.

Puces en grande tenue de soirée sautante, le cocher et le laquais sont très piquants dans leurs costumes.

Un Canonnier, non pas de l'espèce des *pompeurs*, mais de celle des *suceurs*, met le feu à une pièce de quatre avec autant d'intrépidité que pourrait faire l'artilleur le plus expérimenté."

10 février 1885.

UN PROCÈS POUR MEURTRE EN 1835. — LA PREMIÈRE ASSURANCE MUTUELLE À MONTRÉAL.

En feuilletant les vieux journaux de 1835, j'ai vu un compte-rendu du procès d'Edouard Monarque et de Joseph Chapleau, accusés d'avoir assassiné un soldat du 24ième régiment de ligne, nommé William Hands.

A cette époque, les rencontres étaient très fréquentes entre les Canadiens et les soldats de Sa Majesté Guillaume IV. Ces derniers prenaient un cruel plaisir d'attaquer et de maltraiter nos compatriotes partout où ils les rencontrent.

Les militaires lorsqu'ils n'étaient pas de service, se promenaient toujours dans les rues avec la baïonnette au côté et dans les bagarres, ils dégainaient et frappaient impitoyablement leurs adversaires avec cette arme.

Le 28 avril 1835, vers huit heures du soir, Edouard Monarque et Joseph Chapleau, deux jeunes ouvriers, furent assaillis au coin des rues Bonsecours et Champ de Mars par le soldat Hands. Celui-ci avait sorti sa baïonnette et allait faire un mauvais parti aux ouvriers lorsqu'ils reçurent main-forte de quelques passants. Dans la bagarre, Hands fut frappé à la tête et eut le crâne fracturé. Il se rendit seul et à pied aux casernes où il mourut dans la nuit de sa blessure.

Monarque et Chapleau furent arrêtés et ils subirent leur procès à la Cour du Banc du Roi le 3 septembre.

La cour était présidée par le juge en chef Reade.

Le procureur général Ogden conduisait la poursuite. Les prisonniers étaient défendus par MM. C. S. Cherrier et M. C. C. S. de Bleury.

Le procès se fit devant un juré composé de personnes parlant la langue des prévenus. Les jurés étaient MM. Hypolite Denault, Louis Chaput, Joseph Champagne, Félix Hainault, François Meunier, Léon Joubert, J. B. Homier, Narcisse Maillet, François Comte, François Masson, fils, André Lesiège et Simon Hogue.

La preuve à charge fut si faible que le président de la cour dut recommander aux jurés d'acquitter les prisonniers.

Il y eut, en conséquence, un verdict d'acquittement.

Le procès de Monarque et Chapleau causa une grande sensation dans le peuple. Lorsque les prisonniers furent libérés, ils reçurent une véritable ovation de la part de mille personnes qui attendaient avec anxiété le résultat du procès.

* * *

La première assurance mutuelle contre l'incendie organisée par les Canadiens-Français, a été fondée en 1835.

Le première assemblée des actionnaires eut lieu à Montréal, dans une des salles du palais de justice.

L'association se forma en vertu de l'Acte 4ème, Guillaume IV, chapitre 33, autorisant de pareilles sociétés.

L'assemblée avait été convoquée, par MM. Guillaume Vallée, T. S. Brown, James Miller, Jacob DeWitt, J. Delisle, Robert Nelson, F. Antoine Larocque, H. J. Guy, A. M. Delisle, J. A. Gagnon, Jos. Vallée, Louis Boyer, Lawrence Kidd et J. C. Alfred Turgeon.

11 février 1885.

L'ANCIEN M. JOHN MOLSON. — LES SPORTMEN EN 1836. — LA COUR DE POLICE IL Y A CENT ANS.

Lorsque j'ai donné quelques notes sur le premier vapeur qui a fait le service entre Montréal et Québec, j'ai mentionné le nom de M. John Molson, je crois que mes lecteurs liront avec intérêt les lignes suivantes que j'ai extraites de la *Minerve* du 14 janvier 1836 :

" L'honorable John Molson, conseiller législatif, est mort le 11 janvier 1836, à sa résidence dans l'île de Boucherville, à l'âge de 76 ans.

M. Molson était natif de Moulton, en Angleterre et il était établi en Canada depuis environ cinquante ans.

Pendant sa longue résidence en ce pays il s'était acquis l'estime et la confiance de tous et une fortune considérable par son honnête industrie et son activité peu commune. Son esprit d'entreprise favorisa beaucoup le commerce, en ce qu'il facilita le premier, la navigation par la vapeur sur le Saint-Laurent; il devint l'acquéreur du premier " steamboat " qui fut construit au pied du courant par un Américain qui ne put l'achever, faute de moyens. Ce premier essai eut peu de réussite, mais M. Molson persévéra et demeura, ensuite, longtemps seul propriétaire de plusieurs bateaux à vapeur qui achevèrent de lui assurer sa grande fortune. M. Molson était du petit nombre des Européens qui viennent s'établir en Canada, qui repoussent toute distinction nationale, aussi comme il avait commencé sa fortune avec les enfants du sol, il avait toujours un grand nombre de Canadiens à son emploi, dont la fidélité dut contribuer à assurer ses gains considérables."

* * *

Les courses se faisaient, en 1836, sur une piste située à la Rivière Saint-Pierre. Ce terrain a servi aux courses jusqu'en 1855. (1)

(1) L'excellente carte de l'île de Montréal, en 1834, par A. Jobin, démontre que cet Hippodrome se trouvait à l'encoignure nord-ouest de deux routes qui se nomment, aujourd'hui, le chemin LaSalle et la rue de l'église, ville de Verdun. La maison d'aspect vénérable qui existe encore à cet endroit fut, me disent les anciens, une hôtellerie fort achalandée à l'époque où les sportsmen visitaient la localité.

Parmi les sportmen du temps, mentionnés dans les journaux, nous voyons les noms de MM. C. Cajetan, Wm. Brown, J. B. Homier, L. Dumais, P. J. Beaudry, et L. C. Provandié.

* * *

En feuilletant l'ancien registre de la cour de police, je lisais, ce matin, les comptes rendus d'une séance tenue mardi, le 1er novembre 1785, il y a environ cent ans.

La cour, ce jour-là, était présidée par MM. James McGill et Pierre Forretier.

On y a plaidé la cause de Pierre Martineau contre Victoire Sans Rémission. Sans Rémission est un nom bien dur pour une famille, surtout pour une femme. Heureusement, il n'existe plus aujourd'hui, quoiqu'il y existât encore à Montréal, il y a quarante ans une famille Sans Pitié.

La défenderesse avait rencontré le demandeur près des remparts et lui avait mis le poing sous le nez en le traitant de canaille et de voleur.

La cour ordonna que la défenderesse déclarât publiquement que Martineau était un honnête homme, et qu'elle payât une amende de cinq chelins. Le demandeur était condamné à payer les frais, un chelin et neuf deniers.

Un autre cause entendue le 30 mai 1787, était celle de John Gerbrand Beck, surintendant des douanes de Sa Majesté George III, à Montréal, accusant Samuel Max d'avoir eu en sa possession six caisses de genevièvre de Hollande, liqueur dont l'entrée dans la colonie était prohibée à cette époque. La cour par un jugement ordonna que le "gin" fut saisi et vendu aux enchères au profit de la douane.

La cour était présidée, ce jour-là, par MM. Pierre Guy et James Finlay.

* * *

A propos du nom Sans Rémission, un septuagénaire me disait ce matin, qu'il a fort connu à Montréal, il y a quarante ans la famille Sans Pitié.

Sans Pitié était un sobriquet que portait un monsieur Tavernier, père de feu le Dr Tavernier. Il avait reçu ce surnom

à cause de la force brutale avec laquelle il assénait un coup de poing. (1)

Tavernier était avec Montferrand et Voyer, un des principaux hercules de la métropole.

12 février 1885.

(1) Les Sans-Pitié, de leur vrai nom Tavernier, avaient hérité de ce sobriquet du fondateur de la famille, un brave soldat, mort au champ d'honneur. Douce ironie des choses d'ici-bas : c'est une demoiselle Tavernier (Mme Gamelin), qui a fondé la bienfaisante communauté de la Providence, laquelle recueille les déshérités.

LE TYPHUS À MONTRÉAL. — LE THERMOMÈTRE À 110°.

Pendant le printemps de 1847, le gouvernement anglais donna une impulsion extraordinaire à l'immigration. Le flot qui s'abattit sur le Canada était l'écume de Londres, Liverpool, Dublin, Cork, Sligo et Glasgow. On entassait dans la cale des voiliers qui prenaient trois semaines ou un mois à traverser l'océan, les parias des principales villes de la Grande-Bretagne. Les émigrés qui nous arrivaient étaient une foule d'hommes, de femmes et d'enfants déguenillés, décharnés, rongés par la vermine et la misère.

Le typhus éclata à bord d'un de ces navires bondés par cet amas de chairs infectes. L'entrepont des vaisseaux au service de l'immigration offrait un spectacle encore plus horrible que l'intérieur d'un négrier.

Le noir cachot de Calcutta n'était rien en comparaison de la cale de ces navires.

L'Angleterre se débarrassait de tous les malheureux que lui avait laissés sur les bras la grande famine qui avait ravagé l'Irlande pendant l'année précédente.

D'après un rapport officiel de l'émigration de la Grande-Bretagne, publié le 4 août 1847, 70,000 immigrants étaient arrivés au Canada. Sur dix vaisseaux partis d'Angleterre et d'Irlande, quatre de Cork, et six de Liverpool, dans le mois de juillet, il y avait 4,427 passagers. Sur ce nombre 804 moururent pendant la traversée et 847 débarquèrent malades, semant l'épidémie au milieu de nos compatriotes.

Le *Larcle* de Sligo, arrivé le 18 août, avait fait voile avec 440 passagers, dont 108 moururent à bord et 150 débarquèrent atteints par la fléau.

Le *Virginius* partit avec 496 passagers dont 158 trouvèrent la mort dans la cale. Le capitaine, l'équipage et 186 malades débarquèrent à la quarantaine, à la Grosse-Ile. Le capitaine succomba au fléau, peu de jours après son débarquement.

Le capitaine Read du *Marquis de Breadalbane* fut aussi vic time de la contagion que son navire apportait au Canada.

Le gouvernement canadien avait fait construire sur l'île de la quarantaine d'immenses lazarets en bois qui servirent de dépôts à des milliers de pestiférés.

Les docteurs Stewart, Vivian, Pinette, Fortin et Damour se dévouèrent héroïquement pour combattre la contagion dans la Grosse-Ile.

Le Dr A. Pinette, de Varennes, mourut victime de son zèle. Le Dr Fortin, de Laprairie, aujourd'hui le député de Gaspé à la Chambre des Communes, fut atteint par le fléau et ramené malade dans son village natal.

La quarantaine n'empêcha pas le typhus de se rendre à Montréal.

Les immigrés qui nous arrivaient portaient presque tous le germe de l'infecte maladie. Comme le dit Lafontaine:

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

On dut construire une triple rangée de bâtiments en bois entre la Pointe du Moulin à Vent et la culée du pont Victoria. Ce lazaret reçut des milliers de pestiférés.

Aujourd'hui, sur le terrain où l'on a enterré les victimes du typhus, on voit un monolithe sur lequel on a gravé une inscription rappelant le passage du fléau à Montréal.

En feuilletant les journaux de 1847, je vois qu'à la date du 22 juillet, il était arrivé à Montréal 3,500 immigrés dans les lazarets de la Pointe Saint-Charles.

Pendant l'épidémie, nos rues étaient désertes et le commerce était suspendu. Les étrangers s'éloignaient de Montréal qu'ils considéraient avec raison comme un foyer ardent de pestilence.

Le plus grand hôtel de Montréal, l'Hôtel Donegana, au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours, constatait une diminution de £55 par jour dans ses recettes comparées à celles de l'année précédente.

Le clergé de Montréal fut admirable de zèle et de dévouement pendant les jours terribles de juillet et d'août 1847. Les prêtres et les religieuses étaient continuellement au chevet des malades et des mourants pour leur procurer les sublimes consolations de la religion. Plusieurs d'entr'eux contractèrent l'horrible maladie et moururent victimes de leur noble dévouement. Je citerai les noms de MM. les abbés Richard et Caroffe (1) et de

(1) L'abbé Rémi Carof (c'est ainsi que le nom est orthographié dans l'acte de sépulture), fut inhumé le 14 juillet, à l'âge de 32 ans.
L'abbé Pierre Richard, inhumé le 15 juillet, n'avait que 30 ans.

M. le grand vicaire Hudon qui moururent du typhus ainsi que les révérendes Sœurs Darche, Limoges, Bruyères et Collins de l'Hôtel-Dieu et la révérende Sœur Angélique Bélouin de la Providence.

Des prêtres de la campagne voyant succomber les héros du sacerdoce de Montréal, laissèrent leurs ouailles pour courir au chevet des pestiférés. Parmi ces prêtres étaient M. Charland, curé de Saint-Hugues, M. Pominville, vicaire de Chambly, M. Resther, directeur du Collège de Joliette, M. Lafrance, curé de Saint-Aimé, M. Mercier, curé de Saint-Vincent de Paul et M. Girouard, curé de Sainte-Marie de Monnoir.

Un ministre protestant, le révérend M. Willoughby fut aussi une des victimes du fléau.

Il y eut un mouvement dans le peuple pour demander au gouvernement d'enlever les lazarets de Montréal et les placer soit dans l'île Sainte-Hélène ou l'île de Boucherville. Les citoyens s'assemblèrent au marché Bonsecours et passèrent une série de résolutions démontrant à l'administration l'urgence d'éloigner de Montréal le foyer de l'épidémie. Des discours furent prononcés par MM. Holmes, Workman, Ferrier, Young, docteur Beaubien, Drummond, Dunkin, Bristow, Rodier, Gugy, docteur Coderre, et docteur Bethune.

Le gouvernement temporisa et le fléau continua ses ravages jusqu'à la fin de septembre.

Pendant que la pestilence était à son apogée la température s'éleva à l'ombre, le 7 juillet 1847, jusqu'à 110 degrés.

Il y eut, ce jour-là, plusieurs cas d'insolation. Deux cultivateurs qui étaient venus vendre leurs produits à Montréal, furent foudroyés par la chaleur en arrivant près du village de Repentigny.

On estime à plus de 10,000 le nombre des personnes mortes du typhus au Canada, pendant l'année 1847.

13 février 1885.

BAYFIELD. — L'ANCIEN HÔTEL DONEGANA. — UNE BOURRASQUE EN 1846.

Mardi dernier, le 10 février 1885, le vice-amiral Bayfield, est mort à sa résidence à Charlottetown, Ile du Prince Edouard.

Bayfield était une figure bien connue parmi tous les navigateurs du bon vieux temps.

Lorsqu'il arriva au Canada, c'était, à la fin de la guerre 1813-14, pour prendre le commandement d'une canonnière qui croisait sur le lac Ontario. En 1827, il explora le Saint-Laurent et le Golfe, depuis Montréal jusqu'au détroit de Belle-Isle, pour préparer les cartes hydrographiques du Canada et des lacs Erié, Huron, Ontario et Supérieur, cartes qui sont encore en usage dans le ministère de la Marine en Angleterre. Le vice-amiral Bayfield résida à Québec de 1827 à 1841. En 1841, il alla fixer sa résidence à Charlottetown.

Il fut un des fondateurs de la Société historique de Québec et membre de la Société Astronomique de Londres.

* * *

L'ancien hôtel Donegana formait l'encoignure [nord-ouest] de la rue Notre-Dame et de la rue Bonsecours et s'étendait jusqu'à la rue du Champ de Mars. *L'Argus* de 1846 en parle dans les termes suivants:

" L'hôtel Donegana fut autrefois la résidence du gouverneur-général du Canada. Lord Durham y tenait sa cour. Il avait 100 pieds de front sur la rue Notre-Dame et s'étendait de 218 pieds sur la rue Bonsecours. La salle à manger sur la rue du Champ de Mars avait 140 pieds de long sur 50 de large.

La façade était ornée d'une superbe colonnade de l'ordre dorique.

Sur le sommet de l'édifice était un dôme d'où l'œil embrassait un magnifique panorama de la ville de Montréal. Les salles et parloirs sont éclairés par le gaz, ce qui donne un effet

magnifique aux riches meubles qui les décorent. La salle à manger est finie avec toute l'élégance d'un salon. On peut avoir à toute heure du jour l'usage des bains froids, chauds et à douches.

Le Donegana était renommé comme l'hôtellerie le plus riche de toute l'Amérique Britannique. M. J.-M. Donegana avait été, autrefois le propriétaire de "l'Hôtel Rasco".

M. Pope était le gérant de cet immense hôtel.

Avant la fondation du Donegana, l'édifice avait été la résidence de M. Bingham.

L'hôtel Donegana fut incendié par les "tories" dans la soirée du 26 avril 1849, le lendemain de l'incendie du parlement à Montréal. (1)

M. et Mme Laborde et le signor Tofanelli donnaient, ce soir-là, un concert dans la grande salle de l'hôtel.

A la fin du concert un groupe de jeunes libéraux à la tête desquels était M. Sabin Tétu, demanda à M. Laborde de chanter *La Marseillaise*. Lorsque l'artiste parut sur l'estrade le drapeau tricolore à la main et entonna le premier couplet de l'hymne patriotique de la France, les "tories" dont la francophobie était chauffée à blanc depuis l'incendie du parlement, protestèrent par des sifflets, des huées et des hurlements. Il y eut une rixe dans l'auditoire, pendant laquelle les énergumènes de la bureaucratie mirent le feu à l'hôtel. Le magni-

(1) Cette date est erronée et l'anecdote qui lui fait suite contient des inexactitudes.

Les artistes Laborde et Tofanelli n'étaient pas ici en avril 1849. C'est le 18, le 19 et le 20 juillet, puis le 4 août qu'ils donnèrent leurs concerts au Donegana.

La rixe en question eut lieu au premier concert, le mercredi, 18 juillet, entre des jeunes gens de l'*Avenir* et quelques tories surexcités, dit un collaborateur de la *Minerve*. On se distribua des taloches et des coups de pieds, mais ce fut tout.

L'hôtel fut incendié un mois plus tard, dans la nuit du 16 août, c'est-à-dire le soir du décès du jeune Mason qui s'était fait blesser, la veille, à l'attaque de la maison de l'hon. L. H. LaFontaine. L'auteur raconte très bien ce dernier événement, à la page 84.

L'hôtel Donegana, à cette époque, était administré par les créanciers de Jean-Marie Donegana, alors retourné en Italie, où il se mourait.

C'est madame Saint-Julien, propriétaire de l'hôtel Canada, qui prit ensuite charge du Donegana.

Il ne faut pas confondre Donegana avec Donegani. Ce dernier nom était celui d'une famille de marchands et d'hôteliers qui demeuraient à Montréal depuis le commencement du 19ème siècle.

fique édifice fut détruit de fond en comble. Ses ruines ne furent déblayées qu'en 1856 lorsque M. John Pratt commença la construction des beaux magasins que nous voyons aujourd'hui sur le site du Donegana.

L'entrepreneur, feu M. Augustin Laberge, père, en enlevant les décombres trouva dans la cave de l'hôtel une pièce remplie du vin le plus exquis.

* * *

Les journaux de 1846 nous parlent d'un tempête terrible qui passa sur le Bas-Canada. Voici en quels termes la *Minerve* raconte le fait:

" Pendant la nuit du 13 au 14 octobre un vent impétueux du Nord-Ouest a soufflé plus de trois heures. Les bourrasques étaient si fortes que plusieurs édifices en bois, des arbres et des clôtures ont été rasés. Plusieurs vaisseaux ont fait naufrage sur le Saint-Laurent.

Nous avons à déplorer la perte d'un monument auquel se rattache de bien doux souvenirs. Le vent a brisé et abattu la magnifique croix érigée sur le Mont Saint-Hilaire, en octobre 1841, par feu Monseigneur de Nancy." (1)

14 février 1885.

(1) Mgr Forbin-Janson, né en 1785, mort en 1844. Il prêcha des retraites, en Canada, durant les années 1840-1841.

L'EXPLOSION DU "LORD SYDENHAM". — LE PREMIER TÉLÉGRAPHE. — INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE LACHINE. — LES PREMIERS ESSAIS PHOTOGRAPHIQUES À MONTRÉAL, ETC., ETC.

L'habitude dangereuse de faire des courses entre les vapeurs des lignes rivales entre Montréal et Québec, fut cause de plusieurs accidents. L'un des accidents les plus graves fut celui arrivé au vapeur *Lord Sydenham.*

A une heure du matin, le 16 octobre 1846, le vapeur *Lord Sydenham* venait de laisser le Port Saint-François, lorsqu'une détonation épouvantable se fit entendre. L'une des chaudières, celle de tribord, avait fait explosion, répandant la vapeur et l'eau bouillante sur 30 ou 40 passagers de l'avant, qui se trouvaient dans les environs. Heureusement, l'explosion a eu lieu au-dessous de la chaudière, car si l'ouverture s'était faite dans le côté ou au-dessus, les conséquences auraient été plus terribles.

Le *Rowland Hill,* qui était à une petite distance en arrière, vint au secours du *Lord Sydenham.* Celui-ci fut abordé une demi-heure après et tous les blessés et les passagers furent transportés à bord. Les blessés ont reçu les soins des docteurs Rousseau et Richardson.

Deux chauffeurs et deux autres personnes moururent des suites de leurs blessures.

Quarante personnes, la plupart des immigrés, horriblement ébouillantés furent transportés aux hôpitaux de Montréal.

Les experts du temps, l'ingénieur Parkyn en tête, n'ont jamais pu trouver la cause de l'explosion de la bouilloire du *Lord Sydenham,* il n'y avait que 16 livres de vapeur au moment de l'accident.

Observons ici, qu'en 1846, les courses se faisaient régulièrement entre le *Montréal* et le *Québec,* le *Lord Sydenham* et le

Rowland Hill. On surmenait les machines et on jetait dans les fournaises les combustibles les plus ardents.

* * *

Pendant les années 1846 et 1847, la science s'avança rapidement dans la voie du progrès. On perfectionnait les machines à vapeur et l'éclairage au gaz, on établissait les premières lignes de chemin de fer et de télégraphie, et la photographie livrait son secret à l'industrie.

Lisons quelques pages dans les annales du temps :

Le 9 septembre 1846, à une heure, a eu lieu la première communication électro-télégraphique entre les côtes de l'Océan Atlantique et les bords du lac Erié, entre New-York et Buffalo, par Troy, Albany, Utica, Syracuse, Auburne et Rochester.

Samedi soir, le 23 octobre 1847, dit *l'Argus* d'Albany, New-York et Montréal conversèrent ensemble par le moyen du télégraphe électrique, le circuit de l'électricité allant directement d'une ville à l'autre, par une distance d'environ 1,000 milles. Québec aurait pu être de la partie si son bureau n'eût pas été fermé pour la nuit. C'est, cependant, l'entretien le plus distancé qu'on ait eu jusqu'à présent.

Quelques années plus tard, les deux Canadas étaient couverts par un immense réseau de fils télégraphiques.

C'est pendant l'année 1848 que l'on construisit le premier pont suspendu aux chutes de Niagara.

* * *

Ce fut pendant la même année, le 1er novembre, que fut inauguré un des plus beaux édifices du continent, celui de la banque de Montréal, sur la Place d'Armes.

* * *

Le chemin de fer entre Montréal et Lachine fut inauguré à une heure de l'après-midi, vendredi, le 19 novembre 1847. Son Excellence Lord Elgin, dont le souvenir est toujours resté cher aux patriotes, présida la cérémonie à laquelle 250 personnes avaient été invitées. En se rendant à Lachine, le premier train fit le trajet (8 milles) en 21 minutes. En revenant le voyage fut accompli en 18 minutes.

La construction de la voie ferrée avait été commencée le 1er mai de la même année.

La locomotive de la pesanteur de 18 tonneaux avait été faite à Philadelphie et transportée à Montréal sur un petit vaisseau américain par les canaux de Whitehall et Chambly et remorqué par le vapeur Richelieu. Le petit bâtiment resta trois jours dans notre port.

Le pavillon américain flottait à son mât, spectacle qui épata les Montréalais, car c'était la première fois que le drapeau étoilé était arboré dans nos eaux.

Après la cérémonie d'inauguration, il y eut un somptueux banquet servi à l'Hôtel Donegana. Les discours de circonstance furent prononcés par l'honorable M. Ferrier, président de la compagnie du chemin de fer et Lord Elgin.

Après le banquet, le gouverneur général et Lady Elgin allèrent poser devant l'objectif de M. Doane qui avait ouvert, sur la place d'Armes, le premier atelier de photographie à Montréal.

A cette époque, on travaillait activement à la construction du chemin de fer Canada et Atlantique dont le terminus était à Longueuil.

Le 24 novembre 1847, on ouvrait les listes de souscriptions pour la construction du chemin à rails de bois entre Lanoraie et le village de l'industrie.

Parmi les zélateurs et les actionnaires de l'entreprise étaient MM. B. Joliette, Peter Charles Lœdel, Gaspard de Lanaudière et A.-J. Voyer.

19 février 1885.

LA POSE DU GROS BOURDON — LES PREMIERS DIRECTEURS DU CHEMIN DE FER DE L'INDUSTRIE.

Le *Jean-Baptiste,* alias le Bourdon de Notre-Dame de Montréal est la plus grosse cloche qu'il y ait sur le continent. Dans une précédente causerie, j'ai donné les légendes inscrites sur cette grande cloche, aujourd'hui je vais vous raconter comment elle a été montée dans sa cage, dans la tour occidentale de Notre-Dame.

La cloche colossale est arrivée à Montréal à bord du voilier *Ottawa,* le 23 septembre 1847. Il fallait un échafaudage et des appareils spéciaux pour la descendre sur le quai. L'opération commença à sept heures du matin et dura jusqu'à une heure de l'après-midi. Lorsqu'il fut sorti du navire, le gros bourdon fut déposé sur un char et transporté à bras jusqu'au parvis de l'église. On y construisit une remise en bois pour recevoir la cloche en attendant le jour où elle devait être montée dans la tour.

La bénédiction du *Jean-Baptiste* eut lieu le 18 juin 1848.

On trouve les détails de cette cérémonie dans *La Minerve* du 20 juin.

" Cette grande cérémonie a eu lieu hier, après vêpres, dans l'église paroissiale. Une foule immense y assistait. Mgr Prince officiait assisté par M. le supérieur du Séminaire et un nombreux clergé. Avant la bénédiction le Rév. M. Billaudel monta en chaire et adressa aux fidèles un éloquent sermon sur la cérémonie du jour. Huit parrains et huit marraines occupaient les premières places près de la cloche : c'étaient l'hon. L. H. Lafontaine et Mme Bédard, épouse de M. le juge Bédard qui étaient au centre, puis M. Louis Boyer et Mme Charlebois, M. A. Prévost et Mme Jodoin, M. C. Wilson et Mme Drummond, M. L. Comte et Mme J. B. Dubuc, M. O. Fréchette et Mme N. Valois, Maurice Gougeon et Mme S. Valois, M. E. Prud'homme et Mme Décary. Venaient, ensuite, le président et les officiers de la société Saint-Jean-Baptiste."

Voici, maintenant, quelques détails sur la pose de la grande cloche :

" Mercredi, le 21 juin, dès le point du jour et durant toute la journée la foule s'était portée en face de l'église paroissiale pour être témoin d'un spectacle imposant, celui de voir monter le Gros Bourdon au haut de la tour. Entre 6 et 7 heures la pluie tomba en abondance et fit craindre qu'on fût dans la nécessité de suspendre l'opération, parce que les cables, imprégnés d'eau, seraient devenus trop durs. Mais le vent dissipa les nuages et le soleil se montra dans toute sa splendeur durant le reste de la journée.

Toute la matinée fut employée aux apprêts des câbles et des poulies pour suspendre la cloche à une certaine hauteur, afin de la déposer ensuite sur des balances à patentes venant du *Railroad* de Lachine, avant de la poser.

Elle a été vendue au poids de 29,400 et on a vérifié d'une manière irrécusable qu'elle ne pèse que 24,780 livres, laissant une différence de 4,620.

L'opération de la vérification du poids dura deux heures et ce ne fut qu'à trois heures et demie que commença la majestueuse ascension de cette masse énorme.

Vers 6 heures, elle arriva au niveau de la fenêtre par où elle devait entrer. Les préparatifs pour l'introduire dans la tour durèrent encore quelque temps et à 7¼ heures, le gros Bourdon était installé au milieu de la charpente qui doit le tenir suspendu pendant plusieurs siècles."

La Fabrique avait demandé des soumissions pour la pose de la cloche et les plus basses avaient été de £600 et de £800.

La Fabrique chargea M. Matte de l'entreprise qui coûta seulement la moitié de la somme exigée par les soumissionnaires.

Le gros Bourdon fut mis en branle la première fois, vendredi, le 23 juin, à l'Angelus du soir pour annoncer notre fête nationale.

* * *

L'élection du premier bureau de direction du chemin à lisses de bois de l'Industrie a eu lieu le 13 avril 1848. M. Barthélemy Joliette a été élu président, et M. P. C. Lœdel, vice-président, les autres directeurs étaient MM. G. de Lanaudière, L. Voligny, David M. Armstrong, R. Tranchemontagne et Gabriel Beaugrand dit Champagne. Ce dernier était le grand-père du directeur de *La Patrie*.

M. C. R. Panneton, fut élu secrétaire trésorier de la compagnie.

20 février 1885.

DES JUGES EN GRIBOUILLE — ARRIVÉE DES QUELQUES EXILÉS DE 1838. — LE BARREAU EN 1848. — LA ROCHE À FALARDEAU.

Le 1er juillet 1848, il y eut une discussion des plus sérieuses entre les juges qui devaient présider ce jour-là la cour du Banc de la Reine.

Au moment de prendre leurs sièges, les honorables juges eurent à régler une question de préséance. Le Juge Bédard, après avoir exercé les fonctions judiciaires à Québec depuis 1836, avait été appelé au banc de Montréal. Il prétendait que sa nomination au Banc de la Reine, à Québec, étant antérieure à celle des juges Day et Smith, il devait avoir la préséance sur ses deux collègues. La discussion en chambre fut des plus animées, les juges anglais étant d'avis que le juge Bédard perdait ses droits de préséance, à Montréal, par le fait qu'il avait donné sa démission, à Québec, pour accepter sa nomination à Montréal. Le juge-en-chef Rolland se rangea de l'avis des juges Day et Smith.

La querelle entre les juges avait duré depuis dix heures du matin jusqu'à midi. Pendant ce temps-là, avocats, témoins, jurés et prisonniers faisaient pied de grue.

Le juge Bédard ne voulut pas se soumettre à la décision de ses confrères et refusa de monter sur le banc. La presse s'empara de la question et les jurisconsultes du temps publièrent de longues correspondances où chacun traita le point litigieux à sa propre idée. Le sujet fut soumis à l'exécutif qui confirma l'opinion des juges Rolland, Smith et Day. Le juge Bédard ne se tient pas pour battu et porta la question devant le Conseil Privé de Sa Majesté. Le plus haut tribunal de l'empire finit par donner gain de cause au juge Bédard en accordant la préséance dans la nouvelle commission suivant le rang que donnait la commission originale. (1)

(1) L'honorable Elzéar Bédard mourut le 12 août 1849 à Montréal.

* * *

L'année 1848 fut signalée par l'arrivée de plusieurs exilés de 1838.

On lit dans *La Minerve* du 30 juin 1848 :

"Les cinq dernières victimes des troubles de 1837 viennent d'arriver à Montréal. Ces martyrs politiques ont enfin touché le sol de leur patrie après une absence de près de 10 ans. Ce sont MM. C. G. Bouc, Jos. Guimont, David Bourbonnais, J. B. Trudel et Etienne Languedoc. Arrivés à Québec le 17 juin, sur le *Camelia,* ils en sont repartis sur le *Charlevoix* où le capitaine Ryan avec sa générosité ordinaire, leur a offert un passage gratis. Ils ont quitté la colonie pénale (Sydney) le 10 janvier."

* * *

Ce ne fut que le 5 mai 1848, que les avocats de Montréal se décidèrent de demander une charte à la législature pour le barreau du Bas-Canada. L'assemblée où furent passées les résolutions était présidée par M. J. D. Lacroix. Le secrétaire était M. Louis Labrèche-Viger.

Le comité spécial chargé de l'exécution des résolutions était composé de MM. Toussaint Pelletier, Alexander Buchanan, C. R., W. Meredith, C. R., John Rose, C. R., Aimé Dorion, C. Dunkin et Romuald Cherrier.

* * *

Un drame des plus émouvants se passa, le 1er juin 1848, aux chutes des chaudières à Ottawa. Deux hommes de chantier, J. B. Boudreau et un nommé Falardeau descendaient la rivière Ottawa sur une section de radeau (crib) lorsqu'ils s'éloignèrent de l'estacade qui devait les conduire dans la glissoire. Le radeau fut entraîné par le courant et se dirigea vers la cataracte. Les eaux de l'Ottawa étaient très hautes et s'abimaient dans le gouffre avec un bruit terrible. Les deux malheureux recommandèrent leur âme à Dieu en face d'une mort des plus affreuses. Avant de tomber dans l'abîme le "crib" se brisa. Falardeau réussit à se sauver en se lançant sur une roche à une centaine de verges au-dessus du précipice.

Boudreau se perdit dans le gouffre.

Falardeau était vivant sur un rocher inaccessible aux embarcations de tous genres. Il était là, condamné à mourir d'inanition et de désespoir. Une foule considérable de spectateurs se tenait sur le pont suspendu et sur les bords du précipice, sans pouvoir porter secours au malheureux.

Falardeau était sur son rocher depuis dix heures qui semblèrent dix éternités, lorsqu'un individu eut une idée des plus ingénieuses. C'était de faire parvenir une ficelle au malheureux au moyen d'un cerf-volant.

Lorsque Falardeau saisit la ficelle, on lui passa une corde, puis finalement un câble au moyen duquel il affecta son sauvetage.

Depuis ce jour, le rocher, où ce drame a eu lieu, a été connu sous le nom de la roche à Falardeau.

26 février 1885.

LA FIÈVRE DE L'OR, EN 1849.

Au mois de février, le capitaine Sutter, originaire du grand duché de Bade, s'était établi en Californie, à la suite d'une foule d'aventures plus merveilleuses les unes que les autres. Il voulut, avec l'aide d'un mécanicien anglo-américain appelé Marshall, agrandir les cours d'eau qui faisait mouvoir son moulin-scierie, construit sur un affluent de l'*American River*, près de Sacramento.

Pour s'épargner la peine de creuser la terre, on la fit battre et entraîner par la chute d'eau amenée sur un point donné; et cette espèce de lavage naturel mit, tout-à-coup en lumière, de brillantes parcelles d'or. Dans l'espace de quelques jours on en recueillit ainsi pour une valeur de $225. Il fut impossible à ceux qui avaient eu le bonheur de faire une telle découverte, de la tenir secrète; et, peu de temps après, plusieurs milliers d'individus étaient déjà venus prendre leur part de cette importante trouvaille. Ce n'était pas seulement des contrées voisines qu'accouraient tous ces aventuriers chercheurs d'or, mais des parties du globe les plus éloignées.

Des récits merveilleux, fabuleux, circulèrent de l'extrême Orient et de l'Occident avec la rapidité du fluide électrique et de tous les points de l'univers, des légions d'émigrants franchissant les mers et les continents, se dirigèrent en hâte vers l'Eldorado, où la réalité dépassait les rêves les plus ambitieux.

En même temps, de tous les hâvres, de tous les ports qui s'ouvrent sur les deux océans, des bâtiments chargés de vivres et de marchandises cinglèrent vers ces rives fortunées.

Ce fut un rendez-vous général des peuples les plus divers : les pavillons de toutes les couleurs flottèrent dans la baie de San Francisco et, pour la première fois, depuis bien des siècles, les enfants de Noé, rassemblés sur les bords du Sacramento, y ramenaient la confusion des langues.

La fièvre de l'or, dans le printemps de 1849, avait envahi le Canada. Des centaines de nos compatriotes vendirent leur patrimoine pour tenter fortune dans le nouvel Eldorado.

Parmi les Canadiens-Français qui partirent pour la Californie, citons les noms du chef de police Paradis, du Dr Rousseau, d'Yamaska, M. Lockhart, ex-capitaine du *John Munn*, MM. Noad, Gaspard Garneau et Peters, de Québec, Olivier Chèvrefils, N.P., Jos. Beaupré, M. Lebrun, Honoré Lafleur d'Yamaska, M. Létourneau, de Saint-Marc, Pinard de Nicolet, Charette, Duguay, Lafond et Manseau, de la Baie du Febvre. Le Dr Dugas, MM. Bonacina, Richard, de Bécancourt, DeMeules, A. Pinsonneault, Gagné, Philias Roy, Candide Roy, Victor Beaudry et plusieurs autres des meilleures familles du Bas-Canada.

En ce temps-là, le chemin de fer américain du Pacifique n'était pas encore construit. Pour se rendre en Californie il fallait s'embarquer sur des voiliers qui doublaient le Cap Horn, et le voyage durait quelquefois six mois.

Une lettre de M. Victor Beaudry, datée de San Francisco, le 31 avril 1849, est publiée dans *La Minerve* du 18 octobre 1849. M. Beaudry ne donne que très peu de détails sur l'endroit vu qu'il n'y était arrivé que depuis quelques jours, mais en revanche il s'étend au long sur la misère et les privations qu'il a éprouvées pendant le voyage qui a duré plus de six mois par suite des vents contraires et autres incidents fâcheux. " Pendant plus d'un mois avant le terme du voyage, les passagers au nombre de 115 furent réduits à une chopine d'eau par jour et à un biscuit de matelot tout à fait moisi et rempli de vers. Ajoutons à cela que les matelots ont été en mutinerie ouverte contre le capitaine qui a toujours été ivre durant la traversée de Toboga jusqu'à San Francisco."

M. Beaudry a trouvé une place de commis en arrivant, à raison de $100 par mois, quoique les places fussent très rares, dit-il, mais sur cette somme il est obligé de se nourrir lui-même.

Les moyennes pensions sont de $60 à $70 par mois.

M. Beaudry écrit qu'il a rencontré, à San Francisco, le Docteur Robert Nelson et le Docteur Beaudriau. Ils partaient pour les mines où les médecins ont beaucoup à faire durant la saison de travail. Il a aussi rencontré M. Wilson, ci-devant de la chambre des nouvelles de la rue Saint-Joseph de Montréal.

" San Francisco, écrit-il, est déjà une ville de 5,000 à 6,000 âmes.

" Elle possède un excellent port où il y a généralement 120 à 200 vaisseaux de toutes les nations. Les édifices sont encore très rares, on loge sous des tentes.

"Une maison de la grandeur ordinaire de celles de Montréal se louerait $10,000 par an; on paie $350 à $400 par mois pour un petit magasin de 15 pieds sur 20; les terrains sont aussi chers en proportion. Les marchandises sont maintenant en abondance et à bas prix.

"La planche et le madrier se vendent $350 par 1,000 pieds carrés du moins le bois des Etats-Unis; celui du Chili et du Pérou est de $250 à $275.

"Un assez grand nombre de maisons sont maintenant en construction. Ce travail se fait (à l'américaine) en 2 à [illegible] semaines. Les gages des menuisiers, des mineurs et des briquetiers sont de $10 à $15 par jour, mais ces salaires diminuent rapidement par le grand nombre d'ouvriers qui arrivent tous les jours.

"Nous avons un numéro du journal qui se publie à San Francisco, intitulé l'*Alta California*. C'est une petite feuille, on y trouve cinq colonnes remplies d'annonces dont la publication de 10 lignes coûte $4 pour la première insertion et $3 pour chaque insertion subséquente. L'abonnement au journal, qui ne paraît qu'une fois par semaine est de $12 par année."

27 février 1885.

LA TEMPÉRANCE EN 1849. — LE CHOLÉRA. — UNE GRANDE PROCESSION.

Pendant l'année 1849, il s'est produit dans le Bas-Canada un mouvement extraordinaire en faveur de la tempérance. L'apôtre de cette noble cause était M. Chiniquy, aujourd'hui le malheureux apostat du Kenkakee.

Dans le bon vieux temps, M. Chiniquy était doué d'une éloquence extraordinaire, sa parole magique entraînait tous ses auditeurs. En renonçant à sa foi il a perdu tout le prestige de sa parole. Il n'est plus que l'ombre de lui-même.

En feuilletant les *Mélanges Religieux* de 1849, je vois plusieurs articles sur les prédications de l'apôtre de la tempérance. Chaque fois qu'il paraissait dans la chaire de Notre-Dame, l'édifice était littéralement bondé de fidèles et des centaines de personnes ne pouvaient réussir à y entrer.

J'extrais les notes suivantes du journal que je viens de mentionner:

"Du 8 au 22 juin (1849) M. Chiniquy a reçu l'engagement de 2,200 personnes à Saint-Benoit, 1,100 à Saint Hermas, 1,720 à Saint-Augustin, 2,683 à Saint-Jérôme, 430 dans le township d'Abercrombie, 2,510 à Sainte-Scholastique et 1,315 à Saint-André Avelin. En sorte que dans l'espace de quatorze jours, M. Chiniquy n'a pas agrégé à la tempérance moins de onze mille neuf cent soixante-trois personnes."

Le même journal dit, dans un autre numéro:

"Chiniquy en dix-huit mois nous a donné plus de 500 sermons en 110 localités, enrôlant sous la bannière de la tempérance plus de 200,000 soldats."

Pauvre Chiniquy! Il est bien changé depuis 1849. (1).

(1) Charles Chiniquy, naquit à Kamouraska le 30 juillet 1809. Son père était notaire. Ordonné en 1833, il eut de grands succès vers 1847, comme apôtre de la tempérance. Durant un séjour qu'il fit aux Etats-Unis, il se brouilla avec l'autorité religieuse et, en 1856, Mgr O'Regan, de Chicago, dut l'excommunier. Refusant de se soumettre, il apostasia et livra une guerre sans merci au catholicisme. Il est mort à Montréal en janvier 1899.

* * *

Pendant la même année le choléra a visité la province du Bas-Canada, mais ses ravages furent loin d'être aussi considérables qu'en 1832.

Le fléau fit son apparition, à Québec le 4 juillet et quelques jours après il était rendu à Montréal.

Voici une statistique des décès causés à Québec par le choléra asiatique depuis le 4 juillet jusqu'au 18 du même mois.

4	juillet	2
5	"	1
6	"	0
7	"	4
8	"	7
9	"	9
10	"	8
11	"	11
12	"	15
13	"	28
14	"	40
15	"	30
16	"	53
17	"	40
18	"	27

A Montréal, le choléra atteignit son apogée le 14 juillet, jour où il fit 50 victimes. Le 16, il y eut 30 décès, le 23, la mortalité était de 29. Le 30, le chiffre total à 10, le 2 août, à 5 et le 10 du même mois, on n'enregistrait qu'un seul cas fatal. Le fléau disparut complètement pendant la semaine suivante.

Les rues de Montréal qui souffrirent le plus pendant l'épidémie furent les rues Sainte-Catherine, 59 décès, la rue Visitation, 18 décès, et la rue Saint-Antoine, 42 décès. Le chiffre de la mortalité dans les autres rues était insignifiant.

Des prières publiques furent faites dans toutes les églises, protestantes comme catholiques, demandant à Dieu de faire cesser le fléau.

Le 22 juillet, il y eut à Montréal, la plus grande procession dont nos pères aient eu connaissance. Voici un compte-rendu de cette démonstration publié dans la *Minerve* du 22 juillet.

"Dimanche, après vêpres, le clergé de toutes les églises catholiques de Montréal a invité le peuple à se rendre à la chapelle de Bonsecours pour s'y former en procession et réciter des prières publiques, afin d'obtenir du ciel par l'intercession de la Sainte Vierge la cessation du choléra. On n'a jamais vu, en ville, une réunion aussi nombreuse et aussi imposante, on l'estime de 18,000 à 20,000. La procession a défilé pendant une heure et demie par la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame dans le plus grand ordre et le plus grand recueillement. La procession a commencé vers cinq heures et ne s'est dispersée qu'à neuf heures."

10 mars 1885.

EXPLOITS DES TORIES EN 1849. — LA MORT DE MASON. — INCENDIES.

Après avoir incendié les édifices du parlement sur la place du marché Sanite-Anne, dans la nuit du 25 au 26 avril 1849, les *Tories* semèrent la terreur pendant plusieurs mois dans les rues de Montréal. Malheurs aux Canadiens-Français qui s'aventueraient alors dans les faubourgs de la partie-ouest pendant l'obscurité, car ils couraient le risque de se faire assommer par des bandes de brigands postés aux coins des rues ou aux portes des auberges. La presse signalait des assauts commis en plein jour, sur la personne de nos concitoyens les plus distingués et la justice était impuissante à réprimer ces crimes.

Les *Tories* comme des Vandales parcouraient les rues tumultueusement la torche incendiaire à la main.

Dans la matinée du quinze août, on arrêta plusieurs personnes sous la prévention d'avoir été les auteurs de l'incendie du parlement entr'autres John Orr, Robert Cooke, John Nier, fils, John Ewing et Alexander Courtnay. (1).

Les prisonniers furent conduits devant les magistrats de police MM. McCord, Wetherall et Ermatinger. Tous furent remis en liberté en fournissant des cautionnements, à l'exception de Courtnay dont le cas était des plus graves.

Courtnay, un individu à figure patibulaire, dont le nez avait été complètement dévoré par une maladie était un des princi-

(1) Il s'agit de nouvelles arrestations, sans doute, car le lendemain même de l'incendie, soit le 26 avril, le juge W. Ermatinger signait le mandat d'arrestation des personnages suivantes, accusés d'avoir incité la foule à incendier le parlement : Hugh E. Montgomery, marchand, James Moir Ferris, journaliste, William G. Mack, avocat, Augustus Howard, courtier et Alfred Perry, commerçant.

Les portraits de ces accusés ont été publiés, dans le temps, par un journal éphémère qui voulait ameuter l'opinion en faveur de ces champions du *toryisme* intransigeant.

paux meneurs de la " mob " qui avait attaqué et brûlé le parlement.

Courtnay tenait une auberge au coin de la rue Notre-Dame et de la place Jacques-Cartier (dans la maison occupée aujourd'hui par le magasin de M. Christin.)

Ce fut avec mille difficultés que l'on put transférer le prisonnier du palais de justice à la prison. La voiture dut être escortée par les militaires qui éloignaient à la pointe de la baïonnette la foule qui voulait le délivrer.

Les Tories, les Orangistes et les Britton Clubs, tinrent des conciliabules et résolurent la mort de M. L.-H. Lafontaine, le premier ministre.

Ces sociétés de brigands se sont mis sur pied, mercredi matin, le 15 août, à la permière nouvelle des arrestations pour s'opposer à l'exécution de la justice.

Des groupes se formèrent dans la rue Notre-Dame, à bonne heure dans l'après-midi et les chefs parcouraient les divers quartiers de la ville pour trouver du renfort. L'aspect des choses annonçait une disposition à l'émeute, surtout dans les groupes qui se formaient dans les rues et aux portes des auberges. On semblait n'attendre que les ténèbres pour agir. En effet, vers huit heures, le groupe principal stationné devant l'hôtel Orr, rue Notre-Dame (la maison occupée aujourd'hui par l'étude de MM. Loranger et le magasin de tabac de M. Goldstein) commença à s'ébranler et à manifester les sentiments qui l'animaient par des vociférations féroces. Quelques individus de cette troupe de bandits prononcèrent des discours incendiaires.

Un détachement de ce groupe poursuivit M. Tully, un brave patriote irlandais, jusqu'à la demeure de M. Stafford et voulut s'emparer de lui pour le pendre à une lanterne. Heureusement, M. Tully réussit à s'échapper. Quand les tories furent fatigués de crier, ils se mirent à élever des barricades sur la rue Notre-Dame et sur la rue Saint-Gabriel, en arrachant les pavés et les entassant à une hauteur de trois à quatre pieds.

La canaille n'eut pas le temps d'armer sa barricade, car un détachement du 23ème régiment de ligne arriva pour la défaire à son nez.

Une partie des émeutiers se mit à crier: chez Lafontaine, chez Baldwin! et elle se dirigea vers le faubourg Saint-Antoine. Il était alors environ dix heures du soir.

En arrivant vis-à-vis de la maison de M. Lafontaine, qui est isolée dans un verger, (rue de l'Aqueduc, entre les rues Saint-

Antoine et Dorchester), les émeutiers, au nombre d'environ 200, forcèrent la porte d'entrée de la cour qui s'ouvre sur la rue, les plus effrontés entrèrent dans la propriété et commencèrent à lancer des pierres sur la maison.

M. Lafontaine n'était pas chez lui, ce soir-là, et la garde de la maison avait été confiée à une poignée d'amis déterminés, armés de fusils et de pistolets. La petite garnison de la place était sous le commandement de M. E.-P. Taché.

Il y avait, avec lui, MM. C.-J. Coursol, Jos. Beaudry, Moïse Brossard, Harkin et plusieurs autres dont les noms ont été oubliés par la personne qui fournit ces renseignements.

Lorsque les cris de l'émeute furent entendus par les défenseurs de la maison, ceux-ci éteignirent toutes les lumières et ouvrirent les fenêtres. Quelques coups de feu furent tirés par les assaillants qui retraitèrent à la première fusillade de la garnison. Les émeutiers ramenaient avec eux un jeune Mason, atteint au côté d'une blessure mortelle et six autres grièvement blessés. Mason était le fils d'un forgeron de la rue Craig, près de la rue Saint-Urbain. Il expira le lendemain matin.

Avant de mourir, il avoua que l'intention des émeutiers était d'incendier la maison du premier ministre et de le pendre luimême à un arbre de son jardin, puis de traîner son cadavre dans les rues. La corde qui devait servir à l'exécution était portée par un des bandits qui faisait partie de l'expédition.

Un escadron de la cavalerie provinciale, sous le commandement du capitaine Sweeney, vola au secours des assiégés dans la maison de M. Lafontaine, mais il était trop tard, les brigands n'étaient plus revenus à la charge.

A minuit, la ville rentra dans le repos.

L'enquête sur le cadavre de William Mason fut ouverte par les coroners Jones et Coursol dans la demeure de son père, et transférée à l'hôtel Cyrus, Place Jacques-Cartier, [aujourd'hui Hôtel Riendeau]. Pendant que M. Lafontaine donnait son témoignage, les Tories répandirent de l'huile dans l'escalier, y jetèrent d'autres matières inflammables et y mirent le feu. Le feu se propagea avec une rapidité terrible et envahit l'étage supérieur où siégeait le corps des jurés. La maison devint la proie des flammes et les jurés durent reprendre leur séance dans le corps de garde de la rue Notre-Dame, en face du monument Nelson. L'intention évidente des incendiaires était de venger la mort de Mason.

Ils avaient mis le feu à l'édifice pour obliger M. Lafontaine à sortir précipitamment au milieu de la foule et pour le massacrer au milieu de la confusion générale, mais, heureusement, ils furent frustrés dans leur projet d'assassinat. Pendant l'incendie de l'Hôtel Cyrus, M. Lafontaine se réfugia dans le corps de garde où il passa le reste de la journée sous la protection des militaires.

Les funérailles de Mason, qui eurent lieu samedi le 18, furent l'occasion d'une démonstration des Tories, 580 personnes figuraient dans les rangs de la procession funèbre qui, pour se rendre au cimetière anglais, passa par les rues Craig, Bonsecours et Saint-Paul, faisant un détour par la Place Jacques-Cartier afin de passer devant l'hôtel où se tenait l'enquête du coroner.

Les porteurs avaient de larges bandoulières en étoffe rouge et les crêpes aux chapeaux étaient attachés avec des rubans rouges.

Le verdict du jury n'accusa personne de la mort du jeune Mason.

Après cette démonstration, les tories promenèrent les torches incendiaires dans les quartiers français. Pendant la nuit du 22 août, ils mirent le feu à la boulangerie de M. Bowie sur la rue Saint-Laurent et aux maisons de MM. I.-F. Pelletier, Poitras, Pierre Ferté et Mme Beauchamp. Le lendemain, ils essayèrent de brûler les écuries du capitaine Sweeney, sur la rue Saint-Denis, et la résidence de M. Peter Dewis, en arrière de l'ancien évêché. (1).

11 mars 1885.

---

(1) L'année 1849, qui pourrait s'appeler *l'année de la terreur*, fut fertile en émeutes et en incendies. Citons quelques faits :

Le 10 mai, pendant que le cabinet banquetait avec plusieurs citoyens d'Ontario venus présenter leurs hommages et leurs sympathies à Lord Elgin, les tories brisèrent les fenêtres de l'hôtel Têtu, coin St-Jacques et St-Pierre et essayèrent vainement d'y mettre le feu.

Le 25 juillet, eut lieu un incendie considérable, rue Ste-Elisabeth (voir page 89).

Le 16 août, incendie de l'hôtel Donegana, au cours duquel le pompier Georges Douglas fut tué.

Le 18 août, incendie du magasin de chaussures de M. P. Murray, coin Notre-Dame et St-Gabriel. Dans les décombres, on trouva le cadavre d'une jeune fille : Anne McDonnell.

Le 20 août, incendie de l'hôtel Cyrus.

Le 27 août, incendie de trois maisons, rue St-Dominique, près Craig, etc.

UN VOYAGEUR EXTRAORDINAIRE. — LE VIEUX RESERVOIR DE LA CÔTE À BARRON. — UN FEU CONSIDÉRABLE EN 1849.

Les voyageurs canadiens ont toujours été en grande renommée en Amérique, et tout le monde sait que cette renommée n'a pas été volée.

En 1848, la presse des Etats-Unis publiait le voyage extraordinaire de F.-X. Aubry. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Minerve* du 2 novembre 1848:

" On nous communique un numéro du journal *The Saint-Louis Republican* dans lequel nous rencontrons le nom de M. F.-X. Aubry, canadien-français, comme ayant fait un trajet avec une rapidité sans pareille, de Santa-Fé à Saint-Louis du Missouri. Jamais cette distance n'a été parcourue avec une telle vitesse, de mémoire d'homme, dit ce journal, et par conséquent jamais on n'avait publié à Saint-Louis des nouvelles aussi récentes de Santa-Fé.

M. Aubry avait quitté Santa-Fé le 12 septembre et était arrivé à Indépendance le 16 au soir, ayant franchi cet espace en cinq jours et seize heures, surpassant la vitesse de son trajet précédent de plusieurs jours. Il eut plusieurs ruisseaux à passer à la nage, fut retardé pour transiger des affaires à Fort Mann et outre cela il changea de monture six fois et fit 20 milles à pied; en ne comptant que le temps employé à marcher, il fit le trajet à peu près en quatre jours et demie. Durant ce temps, il dormit deux heures et mangea six fois. La pluie tomba sur lui durant quatre heures consécutives, et il eut à parcourir 600 milles sur un terrain boueux. A Indépendance, il s'embarqua sur le *Bertrand*. Ce vaisseau a été retenu plusieurs heures par la brume et les eaux basses et le 22, il était à Saint-Charles d'où M. Aubry se mit en route et arriva à Saint-Louis le 22 au soir, ayant parcouru l'espace de Santa-Fé à Saint-Louis, environ

1,200 milles, en dix jours et quelques heures. Ce fait est presque incroyable quand on sait que 800 milles ont été parcourus à cheval ou à pied. M. Aubry a parcouru une partie de ce chemin sur le pied de 190 milles par 24 heures. Il n'avait personne pour compagnon. Le *Saint-Louis Republican* ajoute qu'un courage semblable et cette énergie indomptable surpassent l'imagination." (1).

* * *

Le bassin creusé au milieu de la place de la cité [square Saint-Louis], était, dans le bon vieux temps, une des promenades les plus agréables à Montréal. On s'y promenait en été sous de frais ombrages pendant que la fanfare de M. Comte exécutait des airs variés.

Au sujet de ce réservoir, voici ce que nous lisons dans un journal français, en date du 25 septembre 1848:

"La corporation fait creuser maintenant, sur le coteau Barron, le nouveau réservoir qui doit fournir l'eau à la ville. Le terrain situé à gauche de la rue Saint-Denis a été acheté d'A.-M. Delisle, Ecr. Le nouveau réservoir sera 20 pieds plus haut que celui de la rue Notre-Dame. Il y aura deux divisions, chacune de ces divisions aura à la surface 150 pieds par 120, avec une profondeur de 20 pieds, dont 10 seront creusés sur le niveau actuel et 10 pour la construction du réservoir au-dessus. Ces divisions contiendront chacune 208,000 pieds cubes d'eau ou 1.190,000 gallons, en tout 3,120,000 gallons. L'eau sera poussée par un *engin* placé dans la rue Notre-Dame.

La situation élevée du nouveau réservoir permettra au comité de l'eau de fournir cet utile fluide au plus haut étage de presque toutes les maisons de la ville et à dix pieds au-dessus du coteau Barron.

Les tuyaux nécessaires à ces ouvrages importants ont déjà été achetés en Ecosse et sont en route."

---

(1) Le sénateur Tassé, dans les *Canadiens de l'Ouest*, donne une excellente biographie de ce compatriote célèbre, nous avons résumé cette notice dans nos *Athlètes Canadiens-Français*.

* * *

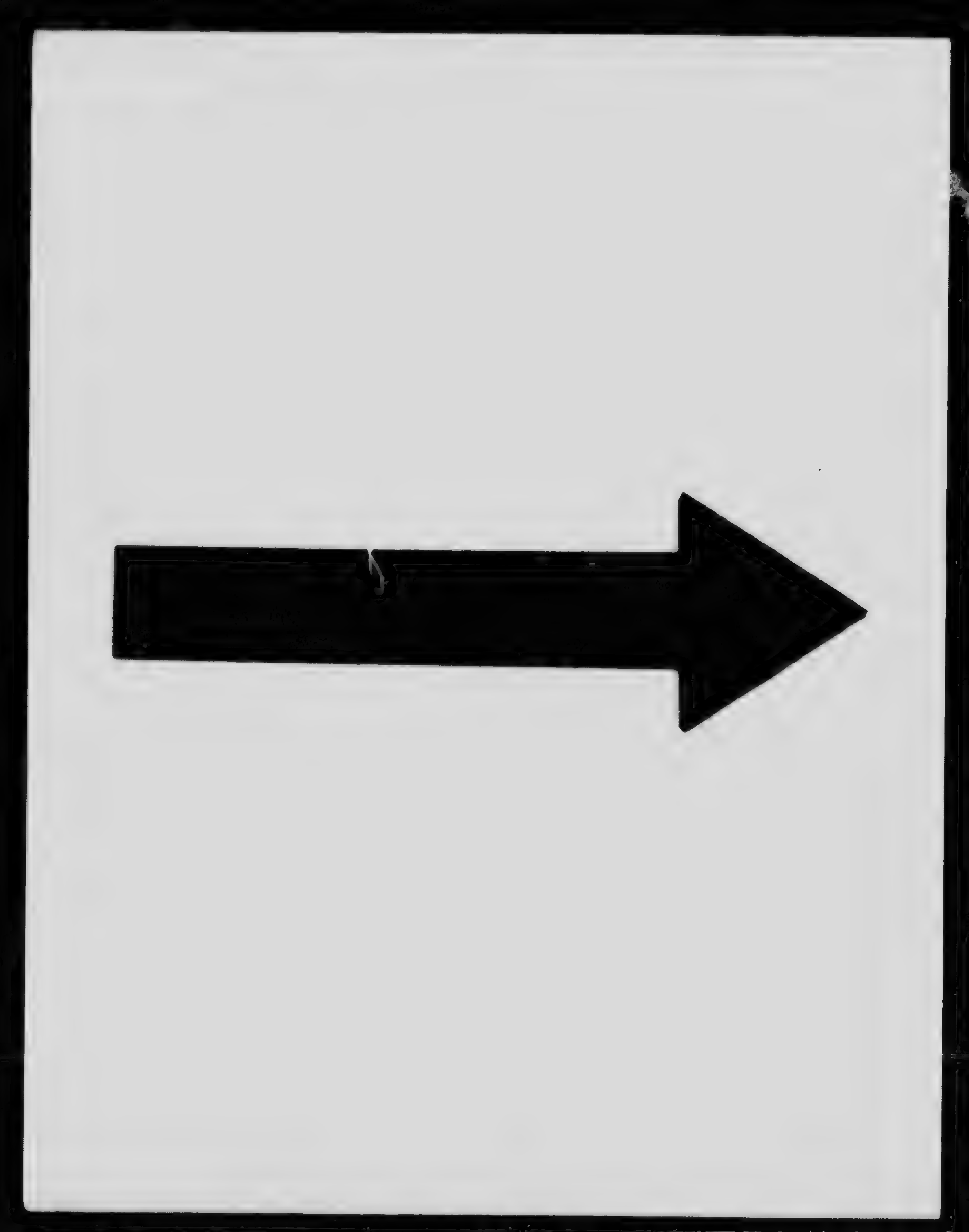
Avant le grand incendie de 1852, un des feux qui détruisit le plus de propriétés à Montréal fut celui qui éclata le 25 juillet, 1849.

Les flammes ravagèrent tout le bas de la rue des Allemands, Sainte-Elizabeth et Sanguinet.

Les immeubles détruits appartenaient à MM. Louis Beaudry, Joseph Lépine, Alexis Giard, Thomas Lung, J.-A. Gagnon, Jean Tessier, Charles McDonald, Madame Saint-Germain, Madame Magrane, sur la rue Sanguinet, MM. Lamothe, Larseneur, J.-B. Beaudry, Simon Cypiot, F.-X. Beaudry, Joseph Belle, 2 maisons rue Sainte-Elizabeth, MM. Charles, trois maisons rue des Allemands.

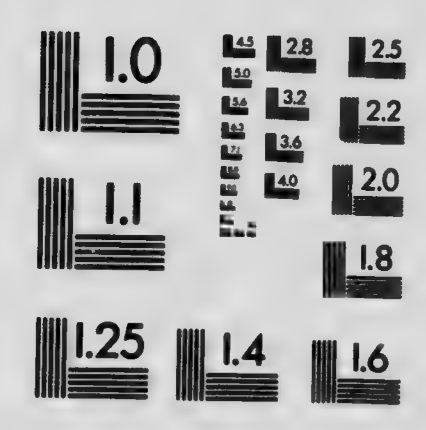
Deux maisons et une quantité immense de bois de service appartenant à M. Joseph Grenier et à M. John Ostell furent aussi détruites par le feu.

12 mars 1885.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





TOURNOIS DE POMPES À INCENDIES EN 1850. — PERRY vs LEPAGE.

En 1850, deux constructeurs de pompes à incendie se faisaient une concurrence acharnée, MM. Perry et Lepage.

La pompe *Montréal,* stationnée sur la place Dalhousie, avait été construite par M. Lepage et avait la renommée d'être la plus puissante de la ville.

M. Perry était jaloux du succès de son rival et construisit la pompe *Union* qui fut stationnée sur le marché au foin (aujourd'hui la place Victoria). Appuyé par les Anglais, M. Perry (1) crut qu'il ferait pâlir l'étoile de M. Lepage.

Il lança un défi à son rival, défi qui fut accepté immédiatement par la voie des journaux.

La lutte devait avoir lieu à l'endroit ordinaire de ces tournois, c'est-à-dire sur la Place d'Armes.

Voici le compte-rendu de l'affaire tel qu'il a paru dans la *Minerve* du 30 août 1850:

" Hier, on a fait l'essai des pompes de *Montréal* et *Union,* sur les tours de Notre-Dame. La pompe *Montréal,* construite par M. Lepage a lancé l'eau 5 ou 6 pieds plus haut que l'*Union,* construite par M. Perry. Cependant les experts, MM. Brondson, Frost et Spiers, ont décidé que l'*Union,* avait lancé son eau à 147 pieds et la *Montréal* à 144 pieds, et voici la raison, c'est que l'eau de la première a mouillé la pierre de la tour à 147 pieds, tandis que l'autre ne l'a mouillée qu'à 144. Cependant, il est reconnu par tous les assistants que l'eau lancée par la pompe Lepage est montée à plus de 150 pieds, c'est-à-dire à la troi-

(1) Le nommé Perry (Alfred) dont il est ici question est celui qui avait été arrêté l'année précédente sur l'accusation d'avoir excité la foule à incendier le parlement. Voir note, page 83. Rapprochement curieux : il était fabriquant de pompes à incendie !

sième barre de la persienne qui est au-dessus du cadran, et que l'*Union* ne l'a lancée qu'au cadran. Pourquoi l'eau n'a-t-elle pas touché la tour à la hauteur à laquelle elle est montée? c'est la faute de ceux qui tenaient la lance et qui l'ont mal dirigée.

Cependant tous ceux qui étaient là ont décidé que la pompe Lepage était supérieure à l'autre.

On a ensuite fait l'essai des deux pompes en lançant l'eau d'une pompe à l'autre, c'est-à-dire que celle qui noierait l'autre en la remplissant d'eau serait la plus forte. Quand on s'aperçut que l'Union allait être submergée la première, on a ôté le tuyau de la pompe Lepage."

13 mars 1885.

LA PLACE D'ARMES. — LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE EN 1851.

Ce ne fut que dans l'automne de 1850, que la Place d'Armes prit la physionomie qu'elle présente aujourd'hui. C'est pendant cette année qu'elle fut entourée d'une enceinte grillée et ornée d'une fontaine. Pendant les premiers mois que la fontaine était en activité, l'eau jaillissait du bec d'un cigne placé sur le bassin supérieur. Cet ornement disparut plus tard afin de rendre la chute d'eau plus imposante. Les piliers en pierre placés aux quatre coins du grillage et les écussons de la ville qui les surmontent sont l'œvre d'un tailleur de pierre de beaucoup de mérite, M. Larceneur. (1).

M. Larceneur aidé par son frère, sculpta aussi, quelques années auparavant, les magnifiques chapitaux corinthiens de la façade de la Banque de Montréal.

* * *

En feuilletant les journaux français de 1850, je vois que l'œuvre de la tempérance commencée l'année précédente avait pris un développement considérable. Des sections de la société de tempérance avaient été organisées dans toutes les parties de la ville et les adhésions y étaient très nombreuses.

J'extrais de la *Minerve* du 16 mai 1850, un compte rendu d'une assemblée qui a été tenue dans la salle d'école de l'Evêché, rue Saint-Denis, au coin de la rue Mignonne, l'évêché incendié en 1852 étant situé sur la rue Sainte-Catherine.

A cette assemblée, la société de tempérance a fait l'élection de ses officiers. La liste est longue, mais les vieillards y trouveront les noms d'une foule d'amis qui dorment aujourd'hui, dans le cimetière de la Côte-des-Neiges.

(1) Pilliers et clôtures ont été enlevés en 1911.—Les écussons sont conservés dans le jardin du château de Ramezay.

Voici ce compte-rendu :

" A l'assemblée de tempérance tenue dans la salle d'école de l'Evêché, dimanche dernier les messieurs suivants ont été élus pour l'année :—

Sa Grandeur Monseigneur de Montréal, président honoraire.
Le Révd. M.-A. Pinsonnault, président d'office.
Hubert Paré, 1er vice-président ;
Alexis Laframboise, 2e vice-président ;
Louis Marchand, 3e vice-président
Joseph Robitaille, trésorier ;
Ovide Pelletier, secrétaire ;
E.-B. Dufort, ass.-secrétaire ;
Le Révd. M. Chiniquy, chapelain ;

Les messieurs suivants ont aussi été élus officiers :

Georges Côté, Joseph Beauchamp, Ant. Bazinet, Louis Lapointe, Jacques Comte, Louis Comte, F. X. Gosselin, J. B. Desroches, Gédéon Gamelon, F. Lauzon, Eloi Perrault, N. Morrissette, Antoine Favreau, Charles Pigeon, Léon Charlebois, J.-B. Naud, Jos. Beaudry, Jos. Dagenais, Frs Lacoste, Joseph Corbeille, André Giguère, Joachim Tellemosse, F. Racette, H. Rangeard, F. David, Charles Quevillon, Ls Bédard, A. Matte, David Pelletier, A. Duvert, A. Cusson, J. Desnoyers, T. Comte, Chas Viau, Louis Chalifoux, Léon Perrault, J. M. Papineau, L. Dufresne, Vital Cassant, F. Labelle, Frs Guenette, N. Morin, J.-B. Tison, Jos. Corriveau, A. Jodoin, Jean-Baptiste Emond, J.-B. Sénécal, F.-X. Derome, Frs Saint-Charles. Jos. Laramée, Z. Chapleau, O. Derome.

14 mars 1885.

LA CAGE DE LA CORRIVEAU. — UNE SÉANCE DE L'INSTITUT. — LE BAPTÊME D'UN RÉSERVOIR.

M. Fréchette, dans la *Patrie* du 24 février dernier, a donné une description de la cage de la Corriveau et l'histoire du crime qui avait été cause de son exécution. Cette cage a été mise en exhibition à Montréal, par un nommé Angers, de Québec, dans l'hôtel de Leclère, rue Saint-Paul, en face du marché Bonsecours, pendant le mois d'août 1851. Quelque temps après, cette curiosité fut vendue au musée de Boston.

* * *

Pendant l'année 1851, la discorde commença à fomenter parmi les membres de l'Institut Canadien.

Une faction avait résolu d'exclure de la chambre des nouvelles, le journal l'Avenir, mais elle ne réussit pas à faire adopter une résolution à cet effet. Lorsque les divisions politiques s'introduisirent parmi les membres de cette institution, M. Magloire Desnoyers, à la séance du 12 juin 1851, présenta une série de résolutions à l'effet d'interdire les discussions politiques dans l'Institut.

La majorité se prononça contre ces résolutions en votant en faveur d'un amendement conçu en ces termes: Qu'il soit résolu que, aujourd'hui comme par le passé, l'Institut Canadien de Montréal ne soutient comme corps aucun parti politique. Comme presque tous les membres actifs étaient présents à cette séance je crois qu'il sera intéressant pour mes lecteurs de lire la liste des noms qui figurent dans la division des voix.

La décision s'est faite comme suit:

Pour: — M.-J. Auger, J. Barsalou, G.-B. Bérubé, P.-T. Bethy, Dr Bibaud, E. Bibaud, P. Blanchet, C. Bourdon, Jules Boutillet, F.-X. Brazeau, Cassidy, A. Chénier, Dr Coderre, A. Comte, T. G. Coursolles, P. Daniel, H. de Caussin, C.-J.-N. de

Montigny, F.-X. de Montigny, A. Desjardins, A,-A. Dorion, V.-P.-W. Dorion, Jos. Doutre, L. Doutre, E. Dugas, F.-D. Durand, E.-M. Durand, J.-E. Ferté, A. Fissiault, N. Fournier, P. Gendron, C. Granier, P. Guibord, A. Guimond, P. Hudon, J.-A.-E. Labadie, L. Labelle, F. Lacroix, R. Laflamme, J.-E. Lafontaine, L. Laliberté, C. Lamontagne, Ls Lamontagne, L. Lapointe, P. Larose, D. Latte, C. Lauzon, L. Lazure, C.-G. Lazure, I. Leclaire,, C. Leduc, Jos. Loranger, L. Morin, A. Mousseau, E.-L. Pacaud, D.-E. Papineau, C. P. Papineau, P. G. Papineau, L. Plamondon, F. Pominville, C. Pominville, C. Quevillon, W.-H. Rowen, A. Roy, J.-R. Sincennes, C.-S. Spénard, A. Saint-Amour A. Tillier. — 72.

Contre l'amendement: — L.-G. Béliveau, J. Bélisle, L.-P. Boivin, M. Campbell, O. Chênevert, P. Contant, Cusson, A. Dawson, C. DeGrandpré, P.-G. Demaray, Magloire Desnoyers, C.-M. Desnoyers, L.-B. Durocher, O. Favreau, Forbes, J. Gariépy, L.-L. Leblanc, L. Lemay, Ls Loranger, P. Lussier, L.-W. Marchand, Chas Marchand, C. Melançon, E. Mercier, L.-S. Morin, L. Picher, T. Poirier, E. Poitevin, F. Pominville, E. Ranson, L. Rivet, J. Tailhades, Dr Trudel, L. Turgeon, J. Vallée. — 36.

* * *

Le 26 juin, il y eut une fête civique à Montréal à l'occasion du " baptême " du réservoir de la Côte Barron.

Le Maire, l'honorable Charles Wilson, les échevins et les conseillers , les pompiers, les chefs de département de la corporation et des centaines d'invités assistèrent à un pique-nique organisé sur une grande échelle. On dansa sous les frais ombrages du bosquet qui entourait le réservoir au son des instruments de la fanfare de Comte.

Les parrains et les marraines nommés pour l'occasion étaient M. le Maire avec Mme McFarlane, l'échevin McFarlane avec Mme la Mairesse, l'échevin Homier avec Mme Beaudry, le conseiller Whitney avec Mme Chillard, le conseiller Brondson avec Mme Montreuil, et M. J.-D. Lacroix avec Mme Whitney.

On donna au réservoir le nom de Jean-Baptiste.

Les discours de circonstance furent prononcés par M. le Maire et MM. A.-M. Delisle, McFarlane et Homier.

18 mars 1885.

LES VOIES FERRÉES EN 1851-52.

Le chemin de fer de l'Industrie (Joliette) à Rawdon a été ouvert au trafic dans l'automne de 1852, la première section ayant été construite par M. Edward Scallon, qui avait l'entreprise pour £5,000. Les directeurs étaient à cette époque MM. Dorwin, Charles Philips, Penny, Dugas et Finlay.

Les convois ne circulèrent pas longtemps sur ce chemin de fer qui se soudait à celui de Lanoraie. Un an, environ, après son inauguration, on abandonna son exploitation qui était ruineuse pour les actionnaires.

Le chemin de fer Saint-Laurent et Atlantique, entre Montréal et Richmond, qui a été la section originaire du Grand-Tronc, a été inauguré, mercredi, le 15 octobre 1851. Au nombre des excursionnistes étaient les honorables MM. Lafontaine, Morin, Taché et Bourret, les juges Gale et Van Felson, M. Holmes, M.P.P. et les honorables John Molson et Galt.

Ils partirent du quai Bonsecours à huit heures du matin, à bord du Sainte-Hélène, et se rendirent à Longueuil où était le terminus du chemin de fer. Le convoi partit à neuf heures courant à une vitesse de 50 milles à l'heure. A Richmond, il y eut un banquet organisé par les directeurs de la compagnie. Ce banquet était présidé par M. Galt. (1).

L'inauguration de la voie ferrée fut la cause de deux accidents.

Un canon que l'on tirait à Richmond en honneur de la circonstance éclata et blessa deux personnes grièvement.

Un jeune homme nommé Goodwillie, de Richmond, en montant dans un wagon pendant que le convoi était en mouvement, fit un faux pas et tomba sur la voie. Les roues lui passèrent sur le bras près de l'épaule.

---

(1) Sir Alexandre Galt, né en 1817, fut ministre des finances dans plusieurs cabinets. Finalement, en 1880, il acceptait le poste de Haut Commissaire du Canada, à Londres.

Dans la soirée, il devait y avoir, à Montréal, procession aux flambeaux, illumination et feux d'artifice, mais le mauvais temps s'opposa à l'exécution de cette partie du programme.

Quelques mois plus tard, la question des chemins de fer, dans la province de Québec, absorbait l'attention du public et était le sujet de nombreux articles dans les journaux.

C'est pendant l'hiver de 1852, que les mots " Grand Tronc " chemin de fer intercolonial, chemin de fer du nord, furent lancés dans la presse. Il s'échangea, alors, une correspondance importante entre le gouvernement du Canada et *Downing street*, car il était alors question de faire un grand tronc de chemin de fer reliant Montréal à Halifax aux frais du gouvernement impérial. Québec ne se souciait pas de payer la somme qu'il avait souscrite pour la section entre Richmond et Québec. On agita l'opinion publique dans la vieille capitale où on organisa un mouvement en faveur d'une voie ferrée sur la rive nord.

Les capitaux n'étaient pas abondants dans le district de Québec, on dut renoncer à la réalisation de ce projet.

Pendant le printemps de 1852, les trains du chemin de fer, Montréal et Lac Champlain, s'arrêtaient à leur nouveau terminus, à Saint-Lambert, au quai de l'Ile de Moffat. (1) Les voyageurs traversaient alors de Saint-Lambert dans deux superbes bateaux l'*Iron Duke* et le *Prince Albert*.

20 mars 1885.

(1) Cette île se nommait l'Ile à-la-pierre sous le régime français et fut le théâtre d'un combat entre les Iroquois et les pionniers de Montréal, en 1661. Le quai qu'on y avait construit, en 1852, est disparu depuis longtemps.

L'INCENDIE DE 1852. — L'ANCIEN EVÊCHÉ ET L'ANCIENNE CATHÉDRALE.

En 1852, Montréal fut ravagé par un terrible incendie qui détruisit près de la moitié de ses maisons, l'incendie le plus considérable que nous ayons encore consigné dans nos annales.

Le feu éclata le 8 juillet, à neuf heures du matin, dans un bâtiment en arrière de la rue Sainte-Catherine, et Saint-Dominique et exerça ses ravages dans la partie est de la ville jusqu'à onze heures, le lendemain matin. Il faisait, ce jour-là, une température de 95° à 100°, à l'ombre, et le service de l'aqueduc était complètement nul.

Les pompes à bras, la *Protector* et la *Voltigeur* arrivèrent les premières sur le terrain.

Les pompiers attachèrent un boyau d'alimentation à la borne-fontaine la plus rapprochée qui était en face du marché Saint-Laurent, mais ils ne trouvèrent pas assez d'eau pour lancer le moindre filet sur le bâtiment embrasé. Les flammes se propagèrent avec une rapidité effroyable, trouvant un aliment facile dans les toitures en bardeau et les constructions en bois du voisinage. Une demi-heure après le commencement de l'incendie, on perdit tout espoir d'arrêter le progrès du feu qui s'étendait jusqu'au jardin Viger, ne laissant qu'une immense forêt de cheminées et des ruines fumantes sur le terrain [traversé par les rues Mignonne, Sainte-Catherine, Dorchester, Lagauchetière et Vitré en sens longitudinal puis, par les rues Saint-Laurent, Saint-Dominique, Saint-Constant (Cadieux), des Allemands (Hôtel-de-Ville), Sainte-Elisabeth, Sanguinet et Saint-Denis, en sens latéral]. Vers 7 heures, on croyait que l'élément dévastateur était rassasié lorsqu'il recommença son œuvre de destruction dans le faubourg Québec.

Le feu, cette fois, fut mis, dit-on, par un vagabond, dans les écuries de l'hôtel Hayes, en arrière de l'ancien Théâtre, un immense édifice surmonté d'un dôme formant l'encoignure de la

rue Notre-Dame et la place Dalhousie. Les flammes dévorèrent les propriétés des rues Sainte-Marie, [Lacroix, Campeau, Amherst, Saint-Nicolas Tollentin (Saint-Timothée), DeSalaberry (Plessis), Saint-Ignace (Maisonneuve), Voltigeur, Saint-Adolphe (Champlain), Square Papineau, Gain, (Cartier), Shaw, (Dorion), Monarque, Barclay, Brock et Grant, (1) (entre la rue Lagauchetière et le fleuve) et s'arrêta près des limites de la ville. La distillerie de Molson et plusieurs maisons sur le côté de la rue Sainte-Marie échappèrent seules à l'incendie.

On estime à plus de $2,000,000 la valeur des propriétés détruites par le feu.

Pendant plusieurs semaines, les familles des incendiés campèrent sous des tentes et des huttes grossières sur le Champ de Mars, la ferme Logan, et les champs au nord de la ville, et aux lazarets de la Pointe Saint-Charles. Il va sans dire qu'après cette épouvantable calamité, la corporation de Montréal et le gouvernement de Québec votèrent des sommes considérables pour venir en aide aux incendiés. Des secours furent reçus des principales villes des Etats-Unis et de l'Angleterre.

Le plus bel édifice, détruit par l'incendie de 1852, était, sans contredit, l'évêché de Montréal situé sur la rue Sainte-Catherine, près de la rue Saint-Denis, à l'endroit où se trouve aujourd'hui, le presbytère de l'Eglise Saint-Jacques.

Voici quelques notes que j'ai trouvées dans un extra du *Pilot* qui publiait, en 1852, une gravure représentant les trois édifices incendiés.

La première pierre de la cathédrale fut posée le 22 mai 1823 et l'église consacrée le 22 septembre 1825. Elle avait 160 pieds de long sur 60 de large, mesure française et pouvait contenir 3,000 personnes. Sur le derrière de l'église on avait construit, en 1851, une sacristie en forme d'hémicycle. Elle était en pierre et couverte en ferblanc et avait 21 pieds de long, sur 20 pieds de large, mesure anglaise.

L'ancien palais épiscopal avait été construit en même temps que la cathédrale.

Il avait 75 pieds de long sur 40 de profondeur. Le nouveau palais avait été commencé en 1849 et n'était point encore terminé.

(1) Ces trois dernières rues sont disparues pour faire place à la gare Viger.

Il avait 175 pieds de front sur 45 de profondeur avec une aile de 50 pieds sur 35; le tout avait coûté £32,000 La façade était composée de quatre colonnes canelées de l'ordre ionique. En face du palais était le grillage en fonte dont chaque barre était une crosse d'évêque. L'édifice qui était en magnifique pierre de taille avait trois étages et un rez-de-chaussée.

Jamais année ne fut plus féconde en incendies, à Montréal, que cette malheureuse année 1852. Outre des incendies de moindre conséquence, il y a à enregistrer dans la même année le feu du 6 juin qui détruisit des propriétés de la valeur de £217,000 sur la rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Sulpice et McGill.

23 mars 1885.

SOUVENIRS D'UN SEPTUAGÉNAIRE. — LE DEUXIÈME COLLÈGE DE MONTRÉAL. — LES PROFESSEURS. — UN VOYAGE EN CALIFORNIE.

Je crois intéresser mes lecteurs en leur donnant, aujourd'hui, quelques extraits d'une lettre d'un septuagénaire à un de ses amis racontant des faits qui se rattachent au bon vieux temps: "Je suis entré au collège de Montréal, le 1er septembre 1819. J'ai suivi, deux ans, le cours Latin, sous la direction de feu M. Roque, directeur de l'établissement (M. Roque était un ancien militaire qui avait quitté l'armée pour entrer dans les ordres. Il avait reçu dans une bataille un coup de sable sur la figure qui lui laissa une balafre.)

Mes confrères de classe, au meilleur de mon souvenir sont tous morts. Je ne me rappelle pas les noms de tous, mais en voici quelques-uns: M. Brunette, prêtre et curé du Sault au Récollet, le docteur Masson, autrefois député du comté de Soulanges, M. Moreau, notaire à Montréal, M. T. De Coigne, un des patriotes de 1837-38 qui monta sur l'échafaud, M. Euscher, le juge Lafontaine et M. deLorimier, un autre patriote de 1837 qui finit ses jours jours sur la potence.

Mes deux ans de cours français ont été faits sous la direction de M. Saint-Pierre, l'anglais m'a été enseigné par un M. Macdonell, laïque, frère d'un ecclésiastique qui est devenu plus tard évêque dans le Haut-Canada. Mes trois ans de latin sous la direction de M. Weilbrenner, ecclésiastique de Boucherville et M. Viau, de Sainte-Geneviève.

Il y avait au collège, en ce temps-là, MM. Houdet et Rivière, deux prêtres venus de France avec M. Roque. Ces deux messieurs faisaient le cours de philosophie.

J'aurai soixante-seize ans le 3 avril prochain.. .. ..

.. ..

Vers 1826, j'ai commencé à étudier la profession de notaire chez feu le notaire Bellefeuille qui tenait son bureau avec feu le protonotaire Coffin.

J'ai abandonné la profession pour l'agriculture et, en 1848, je me suis établi à X... comme hôtelier et huissier audiencier. J'étais de plus chantre dans l'église.

Avant la rebellion de 1838, je me suis jeté dans ce tourbillon avec les autres. J'ai été arrêté, on m'a fait mon procès à la cour martiale par laquelle j'ai été condamné à être pendu. Ce n'est qu'au bout de 10 à 11 mois que j'ai été gracié sur cautionnement de £4,000.

Quelques mois plus tard, j'ai eu mon pardon de Notre Souveraine, écrit en date du 23 septembre 1839, sur parchemin de 30 pouces de longueur et 20 de larguer et signé en tête par J. Colborne et Dely, pardon que je conserve soigneusement.

.. ..

En novembre 1849, n'ayant pas assez d'affaires pour employer mon temps, je me suis décidé à faire le voyage de Californie avec cinq amis.

.. ..

A Panama, nous nous sommes embarqués à bord d'un voilier le *Charlestown*. Nous sommes partis le 6 janvier, jour des Rois, pour San-Francisco, trajet qui a duré 51 jours par les vents contraires et pénibles, par la mauvaise nourriture qui nous était fournie à bord.

Durant la traversée, sont morts sept hommes dont le dernier était le docteur Roger Daoust, père de feu Charles Daoust, avocat, autrefois député du comté de Beauharnois. Comme tous les autres qui sont morts avec lui, il a été enseveli dans un morceau de voile avec un sac de sable aux pieds et déposé sur un madrier élevé à la hauteur de l'entourage du vaisseau. Dans ce moment, trois ministres américains se sont approchés du mort, mais deux frères portant le nom de McBean, d'origine écossaise, natifs du Canada, protestants eux-mêmes et que je connaissais d'ancienne date, dirent à ces ministres (dans le seul but de les mortifier, car ils détestaient les Américains) qu'ils n'avaient aucune cérémonie à faire sur le cadavre d'un catholique, alléguant que les catholiques étaient assez nombreux à bord pour arranger leurs affaires. Très surpris de cette injonction, ces ministres se retirèrent de bonne grâce, en s'excusant même.

Après cette grossièreté, pour se venger, bien entendu, ces McBean viennent me dire qu'ayant toujours été chantre et presque prêtre, il me fallait chanter ce service.

Il a fallu me rendre à leur demande et chanter le service, aidé d'un jeune Morrison, frère du curé de Saint-Valentin.

Nous étions trois cents passagers à bord, la grande partie était des protestants, tous les chapeaux bas. J'ai entonné le *Requiem* et le plus grand respect a été observé durant toute la cérémonie.

Ainsi, pour la première fois, j'agissais à un service comme chantre et prêtre. J'en étais fier et de plus, outre les morceaux ordinairement chantés, je n'ai pas passé un seul *Oremus* ou un *Dominus vobiscum.*"

24 mars 1885.

LA COUR DU RECORDER, CE QU'ELLE ÉTAIT IL Y A QUARANTE ANS. — L'AUGMENTATION GRADUELLE DE SES POUVOIRS. — LES MAGISTRATS QUI L'ONT PRÉSIDÉS DEPUIS SA FONDATION. — SES GREFFIERS. — SON IMPORTANCE ACTUELLE.

Nous parlions, il y a quelques semaines, de l'augmentation de plus en plus considérable des travaux à la cour du Recorder. Ce tribunal, qui est aujourd'hui un des départements les plus importants de la municipalité, n'a pas toujours eu la mission de punir toutes les offenses contre les règlements municipaux, d'emprisonner ou mettre à l'amande les ivrognes et les vagabonds et même de prendre des procédures sommaires, dans les causes de propriétaires et locataires, de maîtres et serviteurs, etc.

Ce n'était, autrefois, que la " Cour du maire ", tribunal jouissant de pouvoirs très peu étendus. Son accroissement rapide, depuis cette époque, offre un sujet digne d'attention et tend à établir une statistique de l'augmentation du crime dans notre ville proportionnellement à l'augmentation de la population.

En 1796 et jusqu'à 1833, les juges-de-paix se constituaient en un tribunal appelé " Sessions spéciales " et administraient les affaires de la ville en général; le maire présidait aussi une cour spéciale; mais à mesure que Montréal étendit ses limites et augmenta en influence, on ressentit vivement les inconvénients de ce système, et l'on prit, dès 1832, des mesures pour obtenir la charte, qui fut accordée en 1841.

Cette charte abolit la " Cour des sessions hebdomadaires de la paix ", présidée par un juge de paix, et statua que:

" Attendu qu'il est opportun d'adopter un mode expéditif et peu dispendieux de recouvrer les dettes, amendes et pénalités et de punir les offenses plus bas mentionnées, qu'il soit résolu de fonder un greffe ou cour des archives, qui sera appelée " La

cour du recorder de Montréal", laquelle sera présidée par le recorder assisté de un ou plusieurs échevins ou conseillers de la dite ville, et en l'absence du recorder, pour quelque cause que ce soit, par le maire ou un échevin.

"Cette cour aura le même pouvoir et la même juridiction relativement aux crimes, offenses et délits commis à Montréal, que la "Cour des sessions hebdomadaires de la paix" a eue jusqu'ici, ainsi que la même juridiction de celle-ci dans les affaires civiles qui ne sont pas, d'habitude, du ressort d'une cour de justice."

Telle était la clause qui créait la cour du recorder. Plus tard, on lui donna le pouvoir de décider dans toutes les poursuites instituées par la municipalité pour le recouvrement de tout argent dû à la ville pour taxes, cotisation, droits imposés par les règlements, loyer des marchés, etc., et aussi, de punir toute offense contre la police et les règlements municipaux.

"Pour les fins plus haut mentionnées, continuait la charte, la cour du recorder se tiendra de temps en temps, suivant que besoin sera, dans l'hôtel de ville, ou dans tels autres endroits que le conseil municipal pourra choisir, et le greffier de la ville sera le greffier de la dite cour du recorder."

Ordre était donné d'émettre les brefs au nom de Sa Majesté, signés par le recorder et contresignés par le greffier de la ville, dont les devoirs consistaient, en ce cas, à préparer tous les papiers dans chaque cause et à tenir un registre des procédures.

La nomination du recorder était ordonnée comme par la charte et comme la chose se fait encore aujourd'hui, il était nommé par le gouvernement et payé par la ville.

Ce tribunal obtint le pouvoir de siéger tous les jours.

A la création de la cour du recorder, la cour du maire, qui l'avait précédée et portait ce nom parce qu'elle était présidée par le maire fut abolie. Tous les dossiers qu'elle possédait furent transférés à la cour du recorder et ses décisions furent reconnues comme ayant toujours force de loi.

En 1852, il fut résolu que le recorder pourrait siéger avec ou sans l'assistance d'un ou plusieurs échevins et le greffier de la cité, dont les devoirs étaient déjà onéreux, eut la permission de se nommer un assistant pour remplir la charge de greffier de la cour.

Le tribunal eut aussi le pouvoir de juger des cas d'assaut simple commis dans la ville. En 1860, sa juridiction s'étendit à toutes plaintes ou offenses jugées jusque-là par les seuls juges

de paix, et aux offenses criminelles appelées en anglais "nuisances."

Certaines causes du revenu furent alors portées devant cette cour.

Une loi permit, en outre, au recorder, de juger sommairement les personnes coupables du vol d'un montant n'excédant pas un dollar.

En 1861, le greffier de la ville cessa d'être le greffier de la cour du recorder et on lui nomma un remplaçant. La juridiction de la cour s'étendit alors aux causes de propriétaires et locataires, de maîtres et serviteurs et de réclamation de gages par les servantes.

Comme on le voit, la cour du recorder a obtenu ses pouvoirs graduellement et elle est aujourd'hui un tribunal très important, si on la compare à ce qu'elle était, il n'y a même que vingt ans.

Le premier recorder de Montréal a été l'honorable Joseph Bourret, qui avait rempli la charge de maire en 1843-44 et en 1848. Il fut nommé, à la fondation de la cour, et demeura en charge jusqu'à sa mort. M. J.-P. Sexton, alors greffier de la ville, lui succéda en 1859, et fut lui-même remplacé, comme greffier, par M. Charles Glackmeyer.

M. Sexton, décédé en 1880, eut pour successeur M. B.-A.-T. de Montigny. (1).

M. John Platt fut le premier assistant qui remplaça le greffier de la ville comme greffier de la cour, jusqu'à la nomination d'un greffier de la cour de recorder, en 1864. M. H.-J. Ibblotson, qui lui avait succédé, fut alors nommé greffier et remplit cette charge jusqu'à sa mort, arrivée il y a deux ans environ.

---

(1) John Ponsonby Sexton, né en 1808, mort en 1880, fut greffier de la ville, de 1840 à 1859, puis recorder pendant 21 ans. Avant son entrée au service de la ville, il avait, pendant 5 ans, rédigé le journal *The Irish Advocate*.

M. B. A. T. de Montigny, avocat, historien et journaliste, fut nommé recorder en 1880 et il a rempli ces fonctions pendant près de 20 ans. Né en 1838, il mourut en 1899.

Il eut pour successeurs MM. Weir et Poirier, recorders-conjoints. Ce dernier ayant pris sa retraite, fut remplacé par M. F. X. Dupuis, puis par M. Amédée Geoffrion, enfin, M. Semple a succédé à M. Weir en 1915.

M. Glackmeyer, naquit en 1820 et décéda en 1892.

C'est l'honorable sénateur L. O. David, le titulaire actuel qui lui a succédé.

Il a été remplacé par M. J.-H. Duverger, qui avait été son assistant depuis de longues années.

Aujourd'hui, le nombre des employés du bureau, y compris le greffier, est de quatre, et ce n'est certainement pas trop.

La cour est forcée de tenir deux sessions presque tous les jours, à cause de l'augmentation du nombre des causes, surtout des causes spéciales, qui ne sont pas comprises dans la liste ordinaire des prisonniers.

Les séances de la cour se tenaient, autrefois, dans le vieil édifice... qui est actuellement occupé par *La Minerve,* sur la place Jacques-Cartier. (1).

Lorsque l'hôtel de ville actuel a été construit, on y a transporté le tribunal, ses bureaux et ses archives.

(2) Cet édifice qui se trouvait à l'angle nord-est de la rue Leroyer et de la Place Jacques-Cartier a été démoli depuis.

LE PUGILAT DANS LE CONSEIL DE VILLE. — LA TAXE DE L'EAU, UN ABUS QUI DATE DE LOIN. — ON DEMANDE DES "STEAMERS" OCÉANIQUES. — FONDATION DU THÉÂTRE ROYAL.

De gros mots s'échangent de nos jours dans le conseil municipal, et lorsqu'il faut se donner un coup de torchon comme la chose se pratique entre gentilshommes, on choisit l'antichambre ou un des corridors de l'hôtel de ville. Nos pères n'y mettaient pas tant de cérémonie; la bataille à coups de poings se livrait dans l'enceinte même du conseil, près des marches du trône civique.

A l'appui de mon dire, je citerai quelques paragraphes du compte-rendu d'une séance du conseil de ville, celle du 7 mai 1852. Ces paragraphes sont extraits de la *Minerve* du temps :

"L'ordre du jour pour examiner la question relative à la diminution des cotisations sur les immeubles, en les fixant à 1s. 3d. par £, etc.. étant appelé, un débat assez long s'engage sur la mesure; mais comme il n'est pas de nature à intéresser les lecteurs, on n'en fera pas seulement l'analyse. On regrette d'avoir à dire qu'un différend marqué par l'injure et la violence a eu lieu entre deux membres de la corporation, M. Montreuil ayant combattu la mesure, à laquelle M. Homier paraissait vivement s'intéresser, ce dernier s'oublia au point de lancer les plus grossières injures, contre M. Montreuil, qui après l'avoir inutilement appelé à l'ordre, l'on châtia en lui appliquant deux ou trois coups de poings à la figure. Le désordre qui s'ensuivit s'étant un peu apaisé, M. Montreuil fit une apologie au conseil et dit qu'il n'avait agi que sous l'impulsion du moment."

* * *

Depuis quelque temps, le conseil des métiers et du travail, ainsi que les amis d'une meilleure administration municipale,

protestent contre l'injuste répartition de la taxe de l'eau et vont même jusqu'à attaquer sa légalité. Cette prétention des citoyens ne date pas d'hier. Il y a vingt-huit ans le même protêt était lancé au conseil de ville par la bouche de l'échevin Atwater. Je cite encore le rapport de la séance du 15 juin 1852:

"L'échevin Hunter, à propos de la taxe de l'eau, dit: L'on est aussi généralement d'avis qu'il ne faudrait pas continuer de faire retomber tous les frais du département de l'aqueduc sur ceux qui prennent de l'eau. Dans d'autres villes, comme à Boston, par exemple, le montant des revenus de l'eau, ne s'élève qu'à 3 pour cent sur celui des dépenses, la balance étant fournie à même les revenus généraux de la ville, auxquels tous les habitants contribuent; ensuite que les propriétaires paient leur part dans l'approvisionnement d'eau fournie aux incendies, à l'arrosement des rues, etc., au lieu de voir tout le montant des frais peser comme à Montréal sur les personnes qui reçoivent l'eau."

* * *

C'est pendant l'hiver de 1852 qu'il est sérieusement question d'établir un service océanique entre Montréal et l'Angleterre.

Le 9 septembre de l'année précédente, l'honorable John Young avait soumis le projet à la Chambre des communes et avait suggéré l'idée de demander une subvention à cette fin au gouvernement canadien.

L'honorable M. Ryan parla d'avoir une ligne mensuelle de steamers de 1,500 tonneaux, avec des machines de 300 chevaux de force, les navires devant coûter $10 par tonneau.

Le 13 avril 1852, le président de la Chambre de Commerce, dans son discours d'inauguration, s'exprime comme suit:

"La Chambre de Commerce de Montréal, pendant l'hiver de 1852, s'est beaucoup occupé de l'établissement d'une ligne de steamers océaniques entre le Saint-Laurent et la Grande-Bretagne. Des résolutions furent adoptées à cet effet et une requête adressée au gouverneur-général en conseil demandant une allocation annuelle pour aider cette entreprise. Un députation de la Chambre de Commerce se rendit aussi à Toronto pour faire prévaloir les opinions des commerçants de Montréal auprès du gouvernement. Ces démarches n'ont pas été sans succès, le ministère des travaux publics ayant demandé des soumissions pour une ligne de *steamers* à hélice."

* * *

Etes-vous curieux de savoir à quelle année remonte la fondation du Théâtre Royal de la rue Côté? Feuilletez les vieux journaux et vous y verrez l'annonce de la première représentation qui y a été donnée. (1).

Cette première soirée était un concert donné par une célèbre cantatrice de l'époque, Mlle Catherine Hayes. Le programme porte la date du 24 mai 1852. La semaine suivante, commençant le premier juin, les Canadiens-Français remplissaient la salle pour applaudir une compagnie d'acteurs français venue de la Nouvelle-Orléans, sous la direction de M. Léon. Ces acteurs n'attaquaient pas les grands drames. Ils se contentaient de nous servir des vaudevilles en un acte. Le programme de la première soirée annonce: *Deux paires de Bretelles*, vaudeville en un acte, et *Le capitaine Fracasse*, chansonnette par M. Léopold.

(1) Ce théâtre a été fermé par l'autorité le 25 janvier 1913.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

ES

87
91
93

95
97
99

03
07

11